

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
DM/CK/EL/CV/211220PVCM

AUBAGNE, le 29 Janvier 2021

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 21 DECEMBRE 2020

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 17 heures 30, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire.

M. Le Maire : Elle a lieu à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID. Mais vous le savez également, nous sommes sur les réseaux sociaux de la ville.

Je vous propose de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice 42
Présents 35
Excusés 7

(ayant donné procuration :

Mme Julie GABRIEL à Mme Sophie AMARANTINIS
Mme Irène DUPLAN à Mme Valérie MORINIERE
M. Franck-Clément CHAMLA à M. Pascal AGOSTINI
M. Jérémy COETTO à M. Jérémy PANGOURASSOU
Mme Dominique BENASSAYA à M. Denis GRANDJEAN
Mme Eliette MEZERGUES-MAUTREF à Mme Clémentine FARDOUX
M. Bernard PONS à Mme Joëlle MELIN)

Après la délibération n° 02-211220,
départ de M. Alexandre LATZ avec procuration à Mme Magali GIOVANNANGELI :

Présents 34
Excusés 8

Après la délibération n° 06-211220,
départ de M. Laurent GUEDJ avec procuration à M. Philippe AMY :

Présents 33
Excusés 9

Après la délibération n° 08-211220,
départ de M. Ahmed CHERIET avec procuration à M. Arthur SALONE :

Présents 32
Excusés 10

--- ooo O ooo ---

L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre Conseil, M. Zarick KOURICHI, secrétaire de cette séance.

C'est parfait. Merci M. KOURICHI.

Les comptes-rendus des deux dernières séances du Conseil Municipal feront l'objet d'un envoi ultérieur. Ils vous seront donc communiqués très prochainement.

Je vous propose de noter pour le prochain Conseil Municipal la date du **Mardi 23 Mars 2021**, dans cette même salle.

Après le vote des délibérations budgétaires, je vous invite, Chers Collègues, à venir signer les Budgets Primitifs 2021 Ville et Pompes Funèbres qui seront à votre disposition sur la table à côté de l'Administration.

Je vous propose Chers Collègues de passer à l'examen de l'Ordre du Jour. Et la première délibération concerne l'approbation du Budget Primitif 2021.

Avant de donner la parole à Mme MENET, je voudrais simplement vous dire, mes Chers Collègues que, si nous nous retrouvons pour ce dernier Conseil de l'année, c'est un Conseil Municipal qui va délibérer sur le premier budget de notre nouvelle mandature.

Je ne reviendrai pas sur cette année 2020 marquée à la fois par une crise sanitaire importante qui a frappé le monde entier et bouleversé tous les équilibres humains, économiques, sociaux ou environnementaux.

Nous retenons tous de cette crise qu'elle a révélé une extraordinaire capacité de résilience, à tous les niveaux.

.../...

Cette capacité sera également mise à l'épreuve en 2021, personne n'en doute aujourd'hui, car cette nouvelle année s'ouvrira dans un contexte perturbé, dont nous ne connaissons toujours pas l'issue.

Les acteurs publics que nous sommes doivent donc se montrer plus que jamais vigilants : notre priorité sera de prendre et d'appliquer des décisions responsables, dans l'intérêt de l'ensemble de notre population.

Il faudra le faire, mes Chers Collègues, sans démagogie et sans illusion.

La démagogie serait de promettre le meilleur sans effort, d'affirmer que nous avons la solution à tout, qu'il est facile d'engager de multiples dépenses sans contraintes, de faire croire finalement que tout est possible.

L'illusion serait de lancer des actions et des projets en oubliant délibérément notre incapacité à les financer, sans mettre en péril l'équilibre budgétaire, notre crédibilité auprès des banques, si durement retrouvée, mais encore fragile, et surtout la fiscalité locale.

Le budget qui vous sera présenté dans quelques instants par Mme MENET se veut donc responsable.

Responsable dans les limites que nous lui imposons, mais responsable aussi dans l'envergure que nous lui donnons car il nous faut aller de l'avant, pour le mieux-être des Aubagnaises et des Aubagnais.

Le programme d'actions sur lequel nous avons été élus reste notre feuille de route.

Nous l'adaptions, en responsabilité, selon les conditions et les délais nés de la crise sanitaire et de ses multiples conséquences.

Il se décline bien évidemment dans tous les domaines de la vie de la commune, notamment dans sa dimension économique, sociale, scolaire, culturelle, sportive, environnementale.

Chaque domaine doit recevoir des signes forts de notre volonté de soutien et de développement, dans le cadre d'une répartition qui se veut la plus juste possible.

Je tiens surtout à saluer ici les services municipaux, qui n'ont pas ménagé tout au long de l'année leurs efforts pour s'adapter aux contraintes, faire face, trouver des solutions, travailler avec l'ensemble de nos partenaires dans un contexte impossible à maîtriser car dépendant de très nombreux facteurs extérieurs.

Je les en remercie très sincèrement, et je sais qu'ils seront tout autant mobilisés pour la poursuite de l'ensemble des actions municipales à venir.

Vous le savez, mes Chers Collègues, gouverner, c'est prévoir.

En 2021, gouverner sera aussi gérer l'imprévisible.

L'ensemble de mes collègues, ici, autour de moi, et moi-même, sommes pleinement mobilisés pour relever tous ensemble ce pari et ce défi.

Merci Mesdames et Messieurs. Voilà ce que je voulais vous dire avant de passer la parole à Mme MENET qui va nous présenter le Budget Primitif 2021.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

01-211220 & 02-211220 - Sur les rapports de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Approbation du Budget Primitif 2021 (Budget Principal et Budget Annexe).

Mes Chers Collègues,

M. Le Maire vient de le dire, ce budget sera responsable. Il sera volontaire dans ce contexte incertain dans lequel nous évoluons depuis le début de l'année 2020.

Dans la continuité de la séquence budgétaire et conformément au Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 17 novembre dernier, je vous présente ce soir ce Budget Primitif que nous avons construit pour l'année 2021.

Ce budget intègre les dispositions de la loi de finances 2021 dont le vote est actuellement en cours à l'Assemblée Nationale. Il s'inscrit aussi dans la continuité des décisions prises par le gouvernement, à savoir la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui fixe les modalités de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics et le transfert de compétences vers la Métropole.

Avant d'entrer dans la présentation du budget 2021, je souhaiterais faire un focus sur la période actuelle et sur les dispositions qui ont été prises en 2020.

Au niveau national, la période budgétaire 2020 n'étant pas terminée, un quatrième projet de loi de finances rectificatives pour 2020 a été voté. Il intègre des dispositions budgétaires supplémentaires afin de soutenir les secteurs économiques en difficulté en raison de l'arrêt de leur activité dû à la pandémie.

Ce sont des centaines de milliards qui ont été injectés en 2020 dans l'économie afin d'amortir les conséquences des décisions prises par le gouvernement depuis cette crise sanitaire.

Nous restons respectueux mais vigilants sur l'impact de ces décisions, et il y aura forcément tôt ou tard un bilan humain et financier de cette période.

En parallèle, « la commission sur l'avenir des finances publiques » présidée par Jean ARTHUIS a été installée le 4 Décembre avec pour mission de trouver la bonne méthode pour l'équilibre des comptes publics et les modalités pour rembourser la dette. Souhaitons

.../...

que ces solutions ne soient pas orientées vers de nouvelles ponctions sur les finances des collectivités.

Au niveau local, la collectivité, pour sa part, a soutenu le tissu économique local et les plus fragiles, bien sûr à la hauteur de ses moyens.

C'est 100.000 euros d'abondement au Fonds COVID résistance que nous avons donnés pour aider les T.P.E./P.M.E. en partenariat avec la Région SUD et le P.A.C.I.

C'est 100.000 euros supplémentaires sur la subvention que nous avons octroyée au C.C.A.S. afin de soutenir les plus fragiles.

C'est 327.000 euros d'exonérations de redevances accordées au tissu économique local.

Cet effort financier est important pour les finances de la commune.

C'est la volonté de M. Le Maire et de l'équipe municipale, c'est le choix de la proximité, de l'écoute et du soutien aux acteurs qui font la dynamique de notre commune.

C'est donc dans ce contexte inédit et au regard des fortes contraintes dues à la crise sanitaire et à la crise économique qui se profile, que le budget 2021 a été construit avec beaucoup de prudence.

Notre volonté est forte de maintenir le fil rouge conduit depuis 2014 qui se traduit par trois marqueurs :

- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux ;
- Poursuivre le désendettement ;
- Maintenir un niveau d'investissement dynamique au bénéfice des acteurs locaux et de la qualité de vie des Aubagnaises et des Aubagnais.

Nos actions seront de trois types :

- Aider et soutenir par l'action sociale les plus fragiles ;
- Aider et soutenir le tissu économique local et social ;
- Renforcer la présence des services publics sur le territoire.

Au-delà du contexte, nous devons gérer les finances de la collectivité dans un environnement contraint. Les contraintes sont :

- Le pacte de confiance avec l'Etat qui se termine en 2020, nous ne connaissons pas le nouveau dispositif ;
- La masse salariale qui est importante mais maîtrisée ;
- L'encours de dette très élevé, beaucoup trop important pour une ville de cette dimension.

Malgré tout cela, nous avons préparé ce budget pour l'année 2021 et il s'élèvera globalement à 91 millions d'euros, soit 73,6 millions en fonctionnement et 17,4 millions en investissement.

Tout d'abord un focus sur les chiffres clés :

- L'épargne brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement est estimée à 5,7 millions d'euros, soit 2 millions d'euros de plus que l'année 2020. C'est une forte hausse par rapport à l'année dernière. Et c'est le travail de fond qui a été effectué sur l'optimisation des recettes mais aussi sur la maîtrise des dépenses qui porte ses fruits.

Le deuxième chiffre clé, c'est notre capacité de désendettement qui passe de 57 années en 2014 à 23 en 2021. Cette capacité de désendettement, c'est un calcul théorique bien sûr, qui est fait d'après les chiffres de l'épargne brute que je viens de vous donner. Si nous affectons ce montant d'épargne brute à notre dette, nous la rembourserions en 23 années. Bien sûr, ce montant d'épargne brute fluctue et varie chaque année.

Le troisième chiffre, ce sont les dépenses d'équipement. Nous mobiliserons en 2021 7,2 millions d'euros pour les dépenses d'équipement, un montant sensiblement à l'identique de 2020. C'est aussi un effort conséquent que nous faisons dans ce contexte pour maintenir à un haut niveau les investissements afin de répondre aux besoins des Aubagnaises et des Aubagnais mais aussi bien sûr pour soutenir le tissu économique.

S'agissant de la Section de Fonctionnement, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 73 millions d'euros. Dans ce montant-là, il y a 38,3 millions d'euros de fiscalité directe locale, les taxes locales : Taxes Foncières, Taxe d'Habitation.

Nous avons ensuite estimé à 9,3 millions d'euros les dotations et les compensations de l'Etat et des autres organismes publics.

Nous avons aussi pour 14,7 millions d'euros d'un montant qui correspond à l'attribution de compensation versées par la Métropole ainsi que les conventions de gestion qui nous sont remboursées.

Et nous avons aussi pour les autres recettes un montant de 10,6 millions d'euros qui correspond aux produits des services, aux droits de mutation, à la T.L.P.E., à la Taxe sur l'électricité et aux revenus des immeubles et produits financiers.

Au niveau de toutes ces recettes, la première étant la fiscalité, comme nous avons fait depuis 2014, nous vous confirmons qu'en 2021, les taux des taxes locales ne bougeront pas. Nous ne voulons pas alourdir la pression fiscale sur les Aubagnais. Nous maintenons les taux depuis 2013 : la Taxe d'Habitation à 22,01 %, la Taxe Foncière sur le Bâti à 34,08 % et la Taxe Foncière sur le Non Bâti à 50,65 %.

Encore une fois, dans la situation dans laquelle nous sommes, cet effort est très important de maintenir, comme nous nous y sommes engagés, ces taux des taxes locales.

Les dépenses réelles de fonctionnement quant à elles sont estimées à 67,4 millions d'euros. Elles concernent tout d'abord les dépenses à caractère général pour 12,9 millions d'euros. C'est le chapitre 011. C'est un poste qui fait l'objet d'une gestion très rigoureuse depuis 2014 et nous l'avons donc reconduit sensiblement au même niveau que 2020.

Les charges de personnel pour 42,4 millions d'euros, c'est la masse salariale qui est importante mais maîtrisée. Ça demeure le premier poste de dépenses du budget de la

ville. Pour 2021, nous revenons à ce niveau de 2020 mais bien entendu tout en absorbant les augmentations réglementaires, notamment la prise en compte des C.A.P. et la mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P.

Le compte atténuations de produits 014 : nous avons alimenté 388.000 euros. Nous avons inscrit à ce chapitre deux reprises financières tout d'abord un montant de 82.000 euros correspondant au F.P.I.C. Cette dotation de l'Etat étant composée d'un montant en recettes et, depuis quelques années, d'un montant en dépenses qui correspond à une reprise déterminée d'après un système de péréquation entre les collectivités.

Nous avons inscrit aussi un montant de 306.000 euros correspondant à une reprise financière suite au bilan de l'année 2019 réalisé avec les services de l'Etat, dans le cadre de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics, le pacte de confiance.

Pour les autres charges de gestion courante, elles sont maintenues à l'identique de 2020 pour 5,9 millions d'euros.

Ces charges de gestion courante comprennent la subvention au C.C.A.S. que, comme je vous l'ai dit, nous avons augmenté de 100.000 euros en 2020. On maintient cette augmentation pour 2021 dont la subvention s'élèvera à 2,6 millions d'euros.

C'est votre volonté M. Le Maire de soutenir les plus fragiles dans ces circonstances si particulières.

Enfin, les Charges Financières sont estimées à 5,6 millions d'euros légèrement en baisse par rapport à 2020.

Voilà pour la Section de Fonctionnement.

En ce qui concerne la Section d'Investissement, les investissements sont principalement financés par l'autofinancement, le Fonds de compensation de la T.V.A., les cessions, les co-financements dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, le C.D.D.A. et, depuis 2016, par un recours raisonné et modéré à l'emprunt.

Les recettes réelles d'investissement s'élèveront à 11,2 millions d'euros.

Les subventions des partenaires sont estimées à 3,5 millions d'euros avec notamment celles reçues du Conseil Départemental, nous avons la volonté de poursuivre ce partenariat dès 2021.

Quant aux ressources propres, elles s'élèveront à 2,6 millions d'euros, soit 400.000 euros de cessions, 1 million pour le F.C.T.V.A., nous le récupérons sur les investissements, 1 million pour la Taxe Locale d'Aménagement et 179.000 euros pour le capital de la dette récupérable qui nous est versé par la Métropole suite au transfert de compétences.

L'emprunt s'élèvera à 4,2 millions d'euros à l'identique de 2020, afin de continuer les travaux de rénovation et d'embellissement de notre commune.

Pour 2021, le désendettement s'élèvera à 4,7 millions d'euros, c'est-à-dire la différence entre le remboursement du capital d'emprunt et le montant du nouvel emprunt.

.../...

Nous désendetterons de 4,7 millions et l'encours de dette renégociée au 31 Décembre 2021 s'élèvera à 132 millions d'euros.

Il y a aussi dans ces recettes d'investissement des recettes d'ordre pour équilibrer qui s'élèvent à 6,2 millions d'euros.

S'agissant des dépenses d'investissement, nous mobiliserons 16,8 millions d'euros. Ce sont tout d'abord 8,9 millions d'euros pour le remboursement du capital de dette, soit 350.000 euros de plus que l'année dernière.

Comme indiqué lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, des pics de remboursement s'annoncent à moyen terme. Dans un souci d'anticipation et de bonne gestion, nous allons porter une attention particulière dès le début de cette mandature à cette difficulté.

Ensuite, les dépenses d'équipement s'élèveront à 7,2 millions d'euros sensiblement à l'identique de 2020 ; c'est un effort considérable dans cette période.

Les opérations d'aménagement et de sécurisation de l'espace public ainsi que les gros travaux d'entretien et d'adaptation du patrimoine communal s'inscrivent pour l'essentiel dans la poursuite d'un programme pluriannuel d'investissement déjà engagé depuis 2016. Ils s'articuleront autour de la sécurité, de l'éducation, des solidarités, de l'écologie positive et des grands projets d'aménagement, de la redynamisation urbaine et économique et le renforcement de l'attractivité du centre-ville, autour du numérique aussi, et bien sûr autour du Sport et de la Culture.

En 2021, c'est donc 7,2 millions d'euros d'investissement qui seront répartis dans tous ces domaines en cinq points.

Tout d'abord 2 millions d'euros seront consacrés à l'aménagement de l'espace public et aux travaux de proximité.

1,1 million d'euros seront investis dans la réhabilitation du patrimoine et l'aménagement des services.

2,1 millions d'euros seront consacrés à l'Education.

1,5 million d'euros seront attribués pour le renouvellement du matériel et des équipements techniques et informatiques ainsi qu'au Numérique.

Enfin, 290.000 euros seront prévus pour l'aménagement des cimetières.

Pour rentrer plus dans le détail, le premier point, les 2 millions d'euros qui seront consacrés à l'aménagement de l'espace public et aux travaux de proximité concerneront bien sûr l'écologie positive. C'est en priorité la poursuite de la rénovation de l'éclairage public dans le cadre du contrat de Conception, de Réalisation, d'Exploitation et de Maintenance, le contrat C.R.E.M. que vous connaissez déjà.

Il y aura aussi de grands travaux qui seront entrepris dans les parcs et jardins, la requalification du Parc Jean Moulin ainsi que les entrées de ville, la requalification de divers espaces verts et l'embellissement du Cours Foch sont quelques exemples.

C'est aussi la requalification urbaine et l'aménagement des quartiers avec notamment la phase 2 de l'aménagement du Quartier Camp Major ainsi que des travaux aux Solans.

Bien sûr le programme de réfection de la voirie et le projet d'aménagement pour les modes de déplacements doux seront poursuivis.

Le deuxième point, les 1,1 million d'euros qui seront investis dans la réhabilitation du patrimoine et l'aménagement des services concernent donc bien sûr la sécurité, puisque c'est la création d'un Hôtel de Police Municipale dans les anciens locaux d'E.D.F., ainsi que la poursuite du déploiement de la vidéo protection.

L'enjeu principal en matière de tranquillité et de sécurité publique pour 2021 sera de poursuivre les efforts que la Ville d'Aubagne met en œuvre depuis 2014, pour apporter des réponses pragmatiques à la nécessaire articulation entre sécurité, proximité et partage de l'espace public.

De même, les travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux, c'est très important aussi, et en particulier des complexes sportifs et des écoles, seront poursuivis.

L'aménagement d'une d'agence postale communale entre aussi dans ce montant là et d'une « Maison France Service » : c'est un accueil des services publics et para publics qui sera réalisé dans le cadre de la redynamisation du centre-ville afin de répondre aux besoins de nos concitoyens.

Toujours dans ce montant là, dans le cadre des solidarités et de l'aide aux plus fragiles, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments dans le cadre de l'Ad'AP seront poursuivis.

C'est aussi l'Espace Bel Âge qui regroupera sur un même site le Pôle Seniors Municipal, la Maison du Bel Âge, l'antenne aubagnaise de l'E.S. 13, le Pôle info Seniors Garlaban-Calanques et le groupement professionnel Fil Rouge Alzheimer qui devrait voir le jour au cours du premier trimestre 2021 en partenariat avec le Conseil Départemental.

Nous poursuivrons l'engagement de divers travaux de maintenance et d'entretien des installations techniques ainsi que d'amélioration du fonctionnement des locaux.

C'est aussi un investissement récurrent pour la restauration du patrimoine.

Le troisième point, c'est 2,1 millions d'euros qui seront consacrés à l'éducation.

Créer et maintenir de bonnes conditions pour l'éducation, l'enseignement et l'accès au savoir est un axe majeur de notre politique municipale, qui se décline sous la forme de multiples actions.

Les travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles seront poursuivis dans le cadre du Plan Rénovation Ecoles que nous avons déjà engagé. En 2021, nous verrons le lancement des études techniques du futur Pôle Educatif des Passons. Elles étaient prévues en 2020 et ont été retardées en raison de la crise sanitaire. Les études correspondantes sont donc programmées dans ce budget.

Les travaux d'extension de rénovation du département des Sciences Arts et Techniques de l'Image et du Son, le SATIS, se poursuivront aussi en 2021.

Nous prévoyons aussi le déplacement des S.T.A.P.S. dans des locaux adaptés et, en 2021 aussi, le Point Information Jeunesse rejoindra la Boussole afin de permettre la création d'un guichet unique d'accompagnement des jeunes sur les volets de la formation, de l'emploi, de l'insertion, du logement et de la santé.

Le quatrième point, ce sont les 1,5 million d'euros qui seront attribués au renouvellement du matériel et des équipements techniques et informatiques et au aussi au numérique. Cela concerne le renouvellement de matériels et de véhicules nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Pour la sécurité, la Police Municipale se verra équipée de nouveaux matériels : véhicules, armes, gilets de protection.

Le Sport bénéficiera d'un effort tout particulier en matière de renouvellement des matériels dans les différentes structures, ceux à disposition des associations et ceux nécessaires à la direction des sports pour un bon fonctionnement de tous les équipements.

La Culture orientera ses projets d'investissement vers les acquisitions de livres, de films et de DVD ainsi que vers la rénovation de la salle adulte de la médiathèque. C'est aussi l'achat de matériel nécessaire à l'enseignement pour le Conservatoire et aussi la Salle de spectacles de l'Espace Art et Jeunesse notamment.

Les travaux de rénovation des installations pour le théâtre se poursuivront.

Pour le numérique, la Ville va s'équiper d'outils visant l'amélioration de la Gestion Relation Citoyenne. Il est important d'avoir un meilleur suivi pour le traitement des demandes que nous font nos concitoyens. En outre, elle équipera de nouveaux services municipaux à la population d'îlots interactifs visant à lutter contre la fracture numérique.

Aubagne a engagé depuis plusieurs années une démarche destinée à rendre les outils numériques accessibles aux élèves. Le déploiement des classes numériques va donc continuer. D'autres écoles seront pourvues en 2021.

En dernier point, c'est 290.000 euros qui sont prévus pour l'aménagement des cimetières. C'est le lancement de la première tranche de travaux d'extension du cimetière de Fenestrelles, la poursuite des travaux de renouvellement du réseau d'eau au cimetière des Passons et la programmation de travaux de réaménagement des allées.

Voilà mes Chers Collègues, en conclusion, le Budget Primitif 2021 s'inscrit dans un contexte comme nous l'avons dit inédit de crise sanitaire. Il a été construit avec la plus grande prudence.

Il est néanmoins l'expression de notre volonté de rester pleinement mobilisés au service de notre commune et de nos concitoyens, à l'écoute des Aubagnaises et des Aubagnais, des jeunes et des plus fragiles.

Et je tiens à remercier particulièrement la Direction des finances qui est derrière moi, qui a travaillé d'arrache-pied à ce budget dans le contexte difficile que je viens de vous décrire.

Je vous remercie.

Par ces deux délibérations, il convient d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget Principal et du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres, arrêtés aux montants ci-après :

BUDGET VILLE 2021

Section d'Investissement	17.440.565 €
Section de Fonctionnement	73.614.660 €

BUDGET ANNEXE du SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES 2021

Section de Fonctionnement	276.000 €
---------------------------------	-----------

Ces deux projets de délibération ont fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci Mme MENET. Y aura-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Merci M. Le Maire.

Dès le préambule de la note de présentation dont Mme MENET vient de nous faire l'exégèse, le ton est donné, je cite :

« Pour la majorité des dépenses, les prévisions 2021 sont restées au plus près des montants indiqués au Budget Primitif 2020 ».

Fin de citation, c'est vrai. La prudence prévaut, on ne change rien !

Alors que le monde, l'Europe, le pays mais également notre ville traverse une crise sanitaire sans précédent aux conséquences sociales et économiques qui s'annoncent ravageuses, alors que l'urgence climatique appelle des ruptures qui ne peuvent plus attendre, vous êtes restés dans la droite ligne de votre philosophie politique, une droite ligne bien à droite.

A notre avis, le budget 2021 aurait dû être l'occasion d'amorcer la construction du monde d'après : mettre en place des dispositifs sociaux à la hauteur des besoins, reformer des redevances et l'accompagnement des entreprises pour favoriser la transition écologique de l'économie, mieux orienter les investissements vers des équipements durables et rentables.

Alors, si j'ai bien entendu votre propos liminaire, M. Le Maire, vous direz bien sûr, et vous aviez bien gouverné votre Conseil Municipal car vous aviez prévu que nous serions exigeants, qu'il ne faut pas faire une lettre au Père Noël alors que le compte bancaire est à zéro. Il y a pourtant des marges de manœuvre et il y a des façons de faire pour cette année exceptionnelle 2021 qui va devoir, vous l'avez dit à juste titre dans votre propos liminaire également, répondre à des besoins exceptionnels.

Il eut fallu assumer une pause salvatrice dans le remboursement forcé de la dette.

Réduire le transfert entre section qui a triplé en 1 an et compenser la perte de recette d'investissement, c'est ce qui bascule du budget de fonctionnement sur le budget d'investissement, par un emprunt majoré. Du coup, on aurait emprunté davantage tout en remboursant 8,9 millions d'euros en capital et nous aurions donc remboursé moins de l'encours de dette, j'en conviens, mais de notre point de vue, c'était nécessaire.

Ainsi, on aurait permis, d'une part, de confirmer le niveau d'investissement qui est haut tel qu'il est prévu et c'est une bonne chose. Ça aurait permis également d'injecter des moyens de service public pour lutter contre les fractures sociales et républicaines pour mieux accompagner les foyers en grande détresse. Ça aurait permis enfin d'accompagner le tissu économique vers des mesures durables et non de simples mais nécessaires exonérations ponctuelles.

Vous voyez M. Le Maire, les choix qui ont été faits ne sont pas ceux que nous aurions faits, ce n'est évidemment pas une surprise et nous voulions exprimer notre différence. Elle s'exprimera également par un vote en opposition à ce budget 2021.

Merci.

M. Le Maire : Merci M. GRANDJEAN. M. LATZ !

M. LATZ : Le budget présenté correspond parfaitement au Rapport d'Orientations Budgétaires qui a été voté non pas au Conseil Municipal d'avant mais encore celui d'avant par la majorité et le Rassemblement National. C'est au Procès-Verbal !

La présentation lors de la Commission des Finances a été transparente. On retrouve pendant cette commission et Mme MENET nous a fait le détail l'ensemble des marqueurs clés de ce rapport, à savoir la baisse des effectifs du service public, l'amélioration des recettes fiscales et un plan qui a été qualifié identique avec les mêmes indicateurs depuis 2014. Autrement dit, ni la crise sanitaire qui touche la population, le service public est ce qu'on appelle désormais les premiers de corvée, ni la crise économique qui touche fortement Aubagne, ni la crise de la culture, grande oubliée des aides nationales et locales, ni l'expression des injustices sociales depuis des années exprimées par la population à travers les manifestations des Gilets Jaunes, les cris d'alerte des associations sur l'explosion des besoins, ni l'abstention massive prévoyant une crise démocratique majeure, ni l'appel de la société civile à préparer l'avenir à travers les marches pour le climat, les manifestations de la jeunesse ou la convention citoyenne. Rien de tout cela n'a permis de changer d'un iota les marqueurs clés de la politique publique. Nous retrouvons des mesures pansement que nous validerons : l'augmentation du budget du C.C.A.S., les dernières exonérations des taxes aux commerces.

Certes, ces mesures sont nécessaires mais elles restent des mesures pansement.

Ce budget ne prépare pas l'avenir. Nous avons besoin de renforcer les communs, renforcer et créer une société de résilience et de partage. C'est donc avant tout le renforcement du service public et non sa compression à la fois au niveau des effectifs mais aussi au niveau de sa valorisation et de sa formation. C'est un plan concret pour la sécurité alimentaire, le développement de l'agriculture locale, la facilitation de l'accès aux circuits courts pour tous et sortir de cette D.S.P. qui empêche toute agilité nécessaire pour s'adapter lors des besoins de la population.

C'est un grand plan, non pas de construction mais de rénovation. C'est envisager

.../...

le soutien du futur non pas comme une dépense, c'est ce que vous êtes en train de faire, mais comme un investissement. Vous savez que tout euro dépensé dans la culture, c'est 7 euros pour l'économie locale. C'est envisager la lutte contre le réchauffement climatique et les injustices sociales qu'elle va générer, non pas comme une action de plus, mais comme le prisme de lecture de l'ensemble de la politique publique. Nous attendions de ce budget un virage permettant de commencer une transition. Nous attendions un plan de sobriété des dépenses matérielles pour investir dans les communs, les services publics, les filets de sécurité, les filets de solidarité dans la protection de la nature et le développement de l'alimentation.

Nous garderons notre vote cohérent par rapport au Rapport d'Orientations Budgétaires et voterons contre ce budget.

M. Le Maire : Mme MELIN !

Mme MELIN : Merci. Je suis un peu étonnée concernant le Rapport d'Orientations Budgétaires mais je pense que M. PONS en était à ses premières expressions, il ne s'est peut-être pas exprimé suffisamment fort.

Ceci dit, ça ne nous empêchera pas de voter aujourd'hui tout à fait en opposition à ce budget. On va faire exactement comme vous, on va être un brin dans la psychorigidité. Et pour continuer sur le mode comportemental, c'est quand même assez extraordinaire que M. Le Maire, vous ayez retrouvé le sens de l'humour, en nous parlant à la fois de démagogie et d'illusion puisque ce budget est effectivement illusion et démagogie. Et ce qui est tout à fait extraordinaire, d'habitude on s'en réjouit, mais pour la 7^{ème} fois, entendre Mme MENET nous réciter pendant ½ heure ou lire un document dans lequel tout va bien dans le meilleur des mondes et tout le monde est très content en autosatisfaction pose un vrai problème.

Vous savez, M. Le Maire nous l'a assez répété ou nous l'a assez dit, son opposition est réputée ne rien comprendre, ne pas lire les dossiers, n'est-ce pas Mme GIOVANNANGELI, nous nous le sommes fait dire beaucoup, on va peut-être se le refaire dire tout à l'heure aussi, à moins que vous ne preniez pas la parole. Je ne rentrerai plus dans ce discours qui consiste à essayer de détailler chaque point de ce budget. Ce que j'ai simplement fait, c'est d'essayer de voir les résultats et j'ai pris tout simplement le premier Budget Primitif qui était le vôtre bien que vous ayez une partie de l'année 2014 en responsabilité, j'ai donc pris le Budget Primitif au 1^{er} Janvier 2015, je l'ai comparé au Budget Primitif au 1^{er} Janvier 2021, et effectivement il n'y a pas grand-chose qui change et, en tout cas, pas dans l'amélioration.

Nous avons un capital restant dû, pas les chiffres que vous nous aviez donnés l'autre soir Mme MENET à la commission, mais je prends les chiffres que vous donnez de capital restant dû. Si je compare les deux chiffres, c'est à peine 9,3 millions de capital restant dû qui apparaissent entre les deux budgets primitifs. La dette par habitant, chose assez étonnante d'ailleurs, n'a pas baissé dans des proportions extraordinaires alors même que la population continue de stagner et n'a toujours pas retrouvé son chiffre de 2015.

Chose étonnante aussi, la masse salariale augmentée de plus 8 %, alors que les nombres de postes, c'est vous-même qui le dites, après avoir bien baissé en 2018 sont repartis à la hausse actuellement, comme si nous avions besoin de redémarrer sur la masse salariale.

Quant aux investissements, ils ont été en-dessous de 11, mais pas très loin de 11,

.../...

10,37, 10,90 jusqu'à l'an dernier. Ils sont toujours de 11,69. Alors même que, et ce n'est pas tant notre ville elle-même que la comparaison avec des villes de même strate et c'est là où c'est un vrai problème. Parce que chaque commune peut choisir la voie qu'elle souhaite, avoir les résultats qu'elle a mais on ne peut pas Madame être satisfait de soi quand on s'aperçoit que les villes de même strate, elles, ont continué de s'améliorer dans des proportions bien meilleures.

Quand on voit actuellement que notre dette négociée, renégociée, archi-négociée, est actuellement sur 33 contrats avec un capital restant dû aussi important mais surtout des remboursements dont on se demande, je ne sais pas si dans un ménage, on peut penser avoir remboursé un $\frac{1}{4}$ du capital et avoir eu $\frac{3}{4}$ d'intérêts. Reprenez vos chiffres, vous allez encore me dire où j'ai pris mes chiffres, je les ai trouvés là. C'est tout simple. Regardez vos chiffres, ils sont tout à fait éclairants.

La dette est toujours trois fois supérieure aux villes de même strate. La masse salariale reste, autant quand vous avez pris la ville, elle était inférieure aux communes de strate identique, elle est actuellement de plus de 2 points aux villes comparables. Et enfin, les investissements étaient de 50 % des villes de même strate, ils sont toujours de 50 % des villes de même strate. Et tout cela, mais nous en parlerons tout à l'heure avec une imposition qui, elle, pose un réel problème pour les foyers modestes.

Alors, tout à l'heure, nous reparlerons un peu plus en avant de la fiscalité directe et les fiscalités locales, ce que je veux dire par là Mme MENET, c'est quand on a la charge d'une ville et qu'on est englué très exactement comme l'a dit M. Le Maire, c'est ce qu'on vous a dit, re-dit, archi-re-dit M. GRANDJEAN, je me souviens aussi de M. ARNOUX, Mme GIOVANNANGELI, vous êtes dans une gestion courante qui court après le problème, uniquement pour faire bonne figure auprès des banques. On tourne en rond avec ça ; ça fait 7 ans ou 6 ans et demi maintenant. Ce n'est peut-être pas ça qu'il fallait faire et, en tout cas, pour une ville comme Aubagne, la place qu'elle doit avoir dans ce département, ne pas continuer la laisser être dans les premières places de la fiscalité, de l'endettement, elle mérite bien autre chose.

Et, dans le cadre de cette Métropole, mais on en parlera tout à l'heure dans d'autres délibérations, cette Métropole qui bien entendu est un échec, c'est la dernière lettre de la Revue des Maires qui le dit « les Métropoles sont des échecs » et, en tout cas, n'ont pas amélioré la situation. Il fallait pouvoir distinguer notre ville avec des véritables projets. Et ces projets, on ne les voit toujours pas. Ce que vous avez pu faire, si je me retourne sur les 6 ans passés, j'ai retrouvé la délibération d'ailleurs de 2017 sur la requalification du centre-ville, ça a été de nous faire les 200 mètres, j'entends Barthélémy, Delfieu, les plus chers en rénovation à peu près de France, à l'identique du kilomètre le plus cher du tramway de la municipalité antérieure. Alors même que la totalité ou la quasi-totalité de la voirie, et Dieu sait s'il y en a, sur nos 55 kilomètres carrés, toutes les petites travioles, tous les chemins vicinaux qui sont à notre charge, ont des ornières pas possibles mais j'ai noté maintenant qu'on fait appel à la grosse entreprise EIFFAGE pour rapetasser, comme on dit dans certaines provinces de France, nos routes qui, bien entendu, au prochain orage, vont de nouveau avoir, là le chemin où j'habite a quand même été refait en 5 ans et toujours pour les mêmes trous d'ailleurs qui se refont assez facilement au premier orage.

Tout cela pour vous dire quoi ? Tout cela pour vous dire qu'il est urgent, si on ne veut pas s'engluer dans une gestion qui soit une gestion courante sans ambition, que vous

puissiez enfin nous donner de véritables orientations de réorganisation et de réorientation de cette ville. Mais je ne suis pas sûre, après les soucis qui me sont revenus de vos services financiers, il semblerait qu'une fois de plus il y ait encore du changement de personnel, j'ose espérer que cela ne nuira pas au bon fonctionnement général des services et que nous puissions enfin entendre de votre part, et dans l'intérêt des Aubagnais d'ailleurs, des vrais projets et non pas de cette longue litanie qui ressemble, on vous l'avait dit d'ailleurs avec M. SALEM, je me souviens, le Docteur SALEM, le Docteur FOTI qui s'apparentaient à un comportement anosognosique . Beh oui, vous voyez que tout est rose alors que ça ne l'est pas du tout et qu'avec le bilan d'un premier mandat bien avancé et le nouveau qui s'avance aussi, on s'aperçoit que vous n'avez rien changé sur cette ville, qu'elle stagne lamentablement, la population n'augmente pas, les charges augmentent. Il y a des droits de mutation importants. Beaucoup de natifs de la ville quittent cette ville. Véritablement, je vous le demande très sincèrement, il faut impérativement changer de braquet et avoir des véritables projets pour cette ville. Pas la longue liste de dépenses qui ne seront pas faites, pas plus que celles que vous aviez promises il y a 6 ans !

Bien évidemment, nous votons contre ce budget.

M. Le Maire : Très bien, peut-être Mme MENET, quelques éléments de réponse !

Mme MENET : Beaucoup de choses, comme d'habitude, on revient toujours sur les mêmes terrains. Je vais essayer de vous répondre le plus précisément possible. M. GRANDJEAN, vous me parlez de prudence. Je pense que, dans la situation où nous sommes, au niveau local bien sûr, mais au niveau national, au niveau international, qui ne fait pas preuve de prudence, c'est complètement inconscient. Je ne vois pas comment on pourrait engager un budget en 2021 avec l'année 2020 que nous venons de passer, les contraintes que nous avons eues, les difficultés que nous avons rencontrées, mais nous au niveau collectivité ce n'est rien à côté de la difficulté du monde économique, et bien sûr de nos concitoyens. Comment envisager l'avenir financier autrement qu'avec de la prudence ? Je pense que c'est quand même la meilleure des choses que nous ayons faites. La prudence ne veut pas dire que nous sommes liés, que nous sommes contraints ou obligés, mais la prudence, c'est que nous avons déterminé ce budget sur quelque chose de précis, de connu et nous n'avons pas extrapolé parce que nous n'avons pas les moyens, parce que nous n'avons pas les possibilités et parce que le contexte ne s'y prête pas. On ne peut pas envisager des recettes extraordinaires, on ne peut pas envisager des choses que, à aujourd'hui, nous ne connaissons pas sachant que, encore une fois, la situation dans laquelle nous sommes est très difficile.

Le principe de prudence oui, nous l'avons, je le revendique, nous le revendiquons, nous avons fait un budget responsable avec beaucoup de prudence. Et je pense que lorsqu'on fera l'état des lieux, avec le Compte Administratif de 2021, on en reparlera et on verra si nous avons bien eu raison d'avoir cette prudence.

L'urgence climatique, on vous a présenté au dernier Conseil tout ce nous avons établi justement sur l'écologie, peut-être mon collègue Alain ROUSSET y reviendra après.

Vous nous parlez aussi, et ça je retiens aussi M. LATZ, de deux choses que nous n'avons pas prévues ou pas assez fait ; je vous rappelle ce que j'ai dit en préambule, sur l'année 2020, nous avons mobilisé 527.000 euros pour accompagner les entreprises, les personnes les plus fragiles et bien sûr aussi les commerces de proximité et les marchés, et tout le tissu économique local. Et ça, nous le reconduirons certainement si l'occasion se

présente en 2021. Nous ne savons pas encore à aujourd'hui comment les choses vont évoluer mais on peut quand même dire que ce que l'on a fait, on a pris des décisions en connaissance de cause, au moment où il le fallait. On n'a pas hésité, il fallait aider et on l'a fait sans aucune restriction. S'il faut le faire en 2021, bien sûr nous continuerons à le faire.

On parlait M. GRANDJEAN d'une pause sabbatique pour le remboursement de la dette. C'est assez curieux comme attitude. Nous avons quand même un équilibre budgétaire à respecter. Nous devons assurer avec nos fonds propres le remboursement de la dette qui s'élève cette année 2021 à 8,9 millions et, pour cela, nous avons un virement de section de 2,3 millions. Rembourser plus M. GRANDJEAN, ce n'est pas possible dans le cadre de cet équilibre budgétaire parce que, comme vous devez le savoir, nous ne pouvons pas emprunter pour rembourser la dette. C'est un principe comptable, c'est un principe auquel nous ne pouvons pas déroger, nous ne pouvons pas plus emprunter pour moins rembourser de dette. Cette dette, c'est 8,9 millions d'euros, encore une fois c'est un montant que nous sommes obligés de rembourser, un montant qui a été engagé suite à des emprunts de la majorité à laquelle vous avez appartenu en 2014. Ce stock de dette que nous avons à rembourser aujourd'hui ne date pas d'hier mais date d'une dizaine d'années d'égaré financier que nous avons péniblement remonté petit à petit et que nous assumons parce que nous sommes responsables, nous assumons les erreurs manifestes qui ont été faites par les anciennes majorités qui ont dirigé cette ville. Bien sûr, c'est important, bien sûr les montants obèrent beaucoup notre capacité d'investissement mais ce n'est pas un choix que l'on fait, on doit le faire et on le fait.

Vous me dites M. LATZ aussi que nous avons nos marqueurs. Nous avons nos trois marqueurs. Nous n'augmentons pas les taux. Nous continuons aussi à rembourser la dette et nous maintenons notre niveau d'investissement. Mais j'ai enchaîné aussi en disant que nous avons des actions qui seront de trois types : aider et soutenir l'action sociale des plus fragiles, aider et soutenir le tissu économique local et renforcer la présence des services publics. Ça, c'est aussi dans nos marqueurs. Bien sûr, on a des marqueurs qui font que notre budget, nos finances doivent rester stables mais aussi derrière ces marqueurs-là, nous avons des actions pour venir en aide et en soutien au tissu économique et bien sûr à nos concitoyens. Et comme je vous l'ai dit, nous avons mobilisé sur 2021 527.000 euros pour cela.

Mme MELIN, vous parlez de la dette. Je connais vos chiffres, ils sont dans le budget 2021. Moi j'ai aussi des chiffres. En 2013, la dette représentait 3.429 euros par habitant. En 2021, elle représente 2.906 euros par habitant. Nous avons baissé la dette de 523 euros par habitant. En pourcentage, nous étions à 215 %, nous sommes à 185 % en 2021. Alors, bien sûr, nous n'allons pas nous glorifier, il y a encore beaucoup à faire, il n'y a pas de souci, nous en sommes tous conscients, je pense que vous aussi. On est conscient de ce que l'on a fait et de ce qu'il reste à faire. Mais vous ne pouvez pas dire qu'on n'a rien fait, vous ne pouvez pas dire que, durant ces 6 années, on n'a pas travaillé justement sur ce fléau qui nous gêne énormément dans la gestion de cette commune.

Les chiffres sont là. Vous prenez vos chiffres, je prends les miens et ce sont là certainement les mêmes puisque nous avons les mêmes documents. Encore une fois, nous avons baissé de 523 euros le montant de la dette par habitant. Je pense que c'est quand même un montant considérable et que, certainement, très peu de communes en France ont fait ça au cours d'une mandature. Vous pourriez peut-être le reconnaître parce que c'est quand même quelque chose d'exceptionnel.

Vous me parlez de 2015, n'oubliez pas quand même qu'en 2016, nous avons renégocié la dette pour les emprunts toxiques et le capital de dette a augmenté de 16,8 millions. Ce qui a augmenté encore plus le capital de dette que nous avons. Il ne faut pas l'oublier non plus.

Vous nous accusez aussi de courir après les banques, je trouve aussi l'expression un petit peu farfelue. On ne court pas après les banques mais certainement, lorsqu'on rembourse nos emprunts autant au niveau individuel que collectif, il est clair qu'en remboursant ses emprunts, on a de meilleures relations avec les banques. Et pour attester cela, je peux vous dire que lorsque nous sommes arrivés, nous avions 4 partenaires financiers, aujourd'hui nous en sommes à 7. Ça veut dire que les banques ont confiance en nous. Et ça c'est important. Parce que la signature de la Ville d'Aubagne a gagné en crédibilité. Et ça c'est très important de le savoir, de le dire parce que c'est bien sûr au bénéfice de nos concitoyens. Tout le travail que l'on fait, toutes les démarches que l'on fait, l'investissement que nous avons, les choix que nous faisons sont faits au bénéfice de nos concitoyens et des investissements et de tout ce que nous faisons pour cette commune. Et nous voyons que les résultats sont positifs, c'est encourageant.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Très rapidement, juste pour rappeler à Mme MENET que je n'étais pas élu avant elle, en 2014 j'ai été élu pour la première fois, je ne suis donc pas coupable de la situation que vous avez trouvée en 2014 même si j'en suis solidaire.

Quand vous dites, Mme MENET, qu'on ne peut pas emprunter pour rembourser le capital de la dette, laissez-moi vous dire que je suis inquiet, je ne voudrais pas faire un cours ici, j'imagine que vous avez des compétences qui doivent dépasser les miennes, mais, sauf erreur, un emprunt c'est une recette d'investissement, le remboursement du capital de la dette, je ne parle pas des intérêts, c'est une dépense d'investissement, l'un peut équilibrer l'autre.

Pas de réponse dans votre intervention, c'est là où peut-être vous auriez dû répondre plutôt que de dire les choses erronées que vous avez dites. Pas de réponse sur le transfert entre sections qui a triplé, entre le Budget Primitif 2020 et le Budget Primitif 2021.

M. Le Maire : Pas d'autres interventions ? M. LATZ !

M. LATZ : Vous dites qu'on a les mêmes chiffres. C'est tout à fait vrai. Il n'y a pas de doute là-dessus. C'est leur interprétation qui pose sujet. Vous avez répété trois fois que la masse salariale est importante. Cela sous-entend qu'elle est alourdissante, c'est faux. C'est la même masse salariale pour les communes de même proportion. On est dans une masse salariale normale. C'est une partie importante de l'action publique, et encore heureux qu'il y ait des gens qui travaillent. Effectivement, le problème n'est pas les 42 millions de masse salariale, c'est la perception de ces 42 millions. Nous sommes persuadés que, dans les temps actuels, et vous l'avez dit, renforcement du service public, derrière action, développement, formation et non réduction des effectifs.

Vous avez annoncé 100.000 euros de plus pour le C.C.A.S., nous avons applaudi des deux mains. Rappelons que c'est 100.000 euros sur 2,5 millions de budget sur 70 millions

.../...

de budget de fonctionnement. 100.000 euros, c'est très important, il faut renforcer le C.C.A.S., ça reste une augmentation très limitée compte tenu de l'ampleur de la crise et donc l'augmentation des besoins sur cette thématique-là. L'enjeu aujourd'hui, c'est de créer et de redynamiser et de recréer un espoir pour la population. Nous avons besoin de cela. Un budget 100 % prudent ne donne pas cette vision là et crée un manque de solidarité.

Vous avez parlé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, en long et en large, de la sécurité. Ça a été un sujet contre nous. La première des sécurités, c'est la sécurité du logement, c'est la sécurité alimentaire et c'est la sécurité du vivre ensemble. Nous ne retrouvons pas ces éléments-là dans le budget.

M. Le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, Mme MENET, je vous laisse répondre avant de conclure !

Mme MENET : Je vais juste répondre à M. GRANDJEAN.

Le virement de la Section de Fonctionnement à la Section d'Investissement est prévu, encore une fois on est dans le Budget Primitif, c'est une prévision, à 2,3 millions. Il était l'année dernière à 1 million. Je ne sais pas ce qui vous gêne mais ce sont des opérations qui sont prévues chaque année. Si cette année, le montant est plus élevé que l'année dernière, c'est parce que nous avons mieux maîtrisé nos dépenses et mieux ciblé nos recettes. Ce qui fait une différence plus importante et c'est tant mieux puisque nous pouvons la passer en Section d'Investissement plus facilement.

Ensuite, vous me dites qu'un emprunt est un crédit. C'est un crédit à la Section d'Investissement et lorsqu'on rembourse le capital de dette, on fait une dépense à la Section d'Investissement, je suis tout à fait d'accord avec vous, au niveau comptable. Sauf qu'au niveau règles budgétaires, nous n'avons pas le droit d'utiliser l'argent d'un emprunt pour rembourser la dette. La dette doit être remboursée avec des fonds propres, notamment c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, le F.C.T.V.A., la Taxe d'Aménagement, des remboursements capital de dette dont je vous ai parlé, des ressources propres que nous avons au niveau des dotations aux amortissements et de tous ces montants mais ça ne peut pas du tout être financé par un seul euro qui a été emprunté. Ça, c'est un principe comptable et on ne peut pas déroger à cela.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Comptablement, ce n'est pas possible. Ça s'appellerait, M. GRANDJEAN, outrepasser les règles budgétaires de la Fonction Publique et ce n'est pas possible. Mais peut-être, comme vous l'avez fait avec M. BONINO pour discuter urbanisme je crois cette semaine, il m'a dit que ça s'était bien passé entre vous, vous aviez effectivement apprécié et compris un certain nombre de choses ; vous pouvez faire aussi la même démarche peut-être avec le directeur financier qui vous expliquerait comptablement parlant ce que l'on peut faire et ne peut pas faire en terme de gestion budgétaire publique.

M. ROUSSET !

M. ROUSSET : M. Le Maire, je voulais juste revenir sur une intervention concernant la masse salariale. Ce sont des interventions qui sont récurrentes chaque fois.

La première réponse que je peux donner. 42 millions d'euros de masse salariale

.../...

pour des villes de la même strate, on est certainement au-dessus ; une ville comme Salon qui a à peu près le même nombre d'habitants que nous, regardez son budget et la masse salariale de Salon, et je ne pense pas que la qualité du service public soit fortement réduite à Salon par rapport à la qualité du service public sur Aubagne.

Mme MELIN nous dit qu'on a trop augmenté la masse salariale. Elle cite 8 % d'augmentation en 7 ans. Et vous vous nous dites que le service public devrait être encore plus efficient, qu'il faudrait augmenter la masse salariale. Peut-être qu'on se situe entre les deux et que la masse salariale, aujourd'hui à la Ville d'Aubagne, est dans une bonne moyenne. Par contre, ce n'est pas tellement le montant de la masse salariale qui est important, c'est de savoir à quelle fin elle est utilisée. Là, on peut avoir des choix qui sont les choix politiques de dire à quelle fin utilisons-nous le personnel de la ville ? Vous l'avez vu, nous avons, nous, la possibilité par exemple de demander au personnel de la Ville de se substituer au personnel de l'Etat dans le cadre du bureau postal communal. Demain, et ça figure dans le budget 2021, en ouvrant une « Maison France Service », animée par du personnel communal, nous répondrons là-aussi à des absences de service public ou parapublic qui ont disparu, qui contraignent nos concitoyens à se déplacer jusqu'à Marseille pour avoir un certain nombre de services.

Je pense clairement que cette masse salariale de la Ville d'Aubagne est certainement un peu élevée mais qu'elle correspond à la qualité du service public que l'on veut donner à nos concitoyens.

M. Le Maire : Merci M. ROUSSET. Mme MELIN !

Mme MELIN : M. Le Maire, juste pour me permettre peut-être d'éclairer un petit peu ce que j'ai dit. Le problème de la masse salariale d'Aubagne, quand vous avez pris les affaires, elle était de 2 points inférieurs à la moyenne des villes de même strate, je vous donne les chiffres, vous les voulez, pardonnez-moi, en 2015 non mais en 2014 oui, elle était inférieure. Elle était même d'ailleurs au 1^{er} Janvier 2015 de 57,45, entre 57,50, mais elle était l'année d'avant de 54. Ce n'est pas tant cela le problème. Le problème, c'est que par le jeu normal des départs à la retraite, on sait que, sur un mandat, c'est 3 % du personnel qui s'en va, je parle numériquement. Je ne parle pas en masse salariale et financière. C'est ce qui s'est produit jusqu'à l'année 2018 révolue où il y a eu pratiquement 100 postes de moins. Or, on a vu depuis 2019 et ça se confirme encore cette année l'apparition, j'ai pris vos chiffres, c'est dans votre R.O.B. de cette année, 80 postes de plus. Je ne sais pas, je n'ai pas eu le temps de faire les calculs, si c'était des postes équivalent temps plein. Ceci dit, je conviens qu'il y a eu des augmentations de revenus, j'entends bien qu'il y a des frais de retraite, j'entends bien beaucoup de choses, mais avoir une masse salariale qui augmente autant alors que tous les postes n'ont pas été renouvelés, ça peut poser un problème d'interrogation. On peut se poser le problème de savoir si certains postes créés avec le temps n'ont pas bénéficié de salaires qui étaient, certes dans les règles de l'art, les indices, mais peut-être ce qu'on appelle à la fourchette haute. Et on peut se demander aussi comment on en arrive aujourd'hui, avec les difficultés que nous avons, à être deux points et demi au-dessus de la moyenne des autres communes.

Alors, pourquoi je parle de ces moyennes des autres communes ? Parce qu'on est tellement dans un stylo à Aubagne où on dit toujours la même chose et on a l'impression d'être, je ne sais pas si un stylo ou un tunnel, on ne voit ni le haut ni le bas, ni les éclaircies. C'est un vrai souci. J'entends bien qu'il faut gérer une ville comme celle-ci et on s'est dit plusieurs fois M. GAZAY si c'était mon mouvement qui avait gagné les élections en 2014,

j'aurai sûrement été aussi embêtée que vous au premier jour, mais évidemment qu'on n'aurait pas pris les mêmes chemins. Je ne sais pas qu'elle aurait été la suite, on ne va pas parler de ce qui ne s'est pas produit, mais très sincèrement et quand même, écoutez ce que vous dit votre opposition, ce qu'elle vous a dit pendant un mandat, ce qu'elle continue de vous dire, changez peut-être de cap, il est peut-être encore temps de changer de cap. Pour ce qui est de la masse salariale, oui M. ROUSSET, elle est beaucoup plus élevée qu'ailleurs. Un exemple simplement : est-il utile que ce soit des vacataires qui distribuent l'A.J.J. ? Entre nous, soit dit, alors sympathique le monsieur, très sympa, venant le porter jusqu'à la main, souriant, il n'est pas encore passé me souhaiter la bonne année mais pas loin, mais est-on obligé de prendre un vacataire ? N'a-t-on pas du personnel de la Ville d'Aubagne qui pourrait le faire sans qu'on rajoute aussi des vacataires ? J'entends bien que les emplois étant chose rare à l'heure actuelle, on ait tendance aussi à vouloir faire en sorte que tous nos concitoyens aient des revenus, mais est-ce que c'est vraiment le rôle d'une collectivité territoriale ? On sait bien qu'elles sont plombées par les masses salariales, exactement comme pour les cliniques ou certains domaines où la masse salariale est importante, et c'est inévitable. Mais faisons quand même des choix qui soient des choix judicieux, l'A.J.J. peut-être pouvons-nous le faire distribuer par quelqu'un qui est un titulaire. C'est une petite suggestion.

M. Le Maire : M. ROUSSET !

M. ROUSSET : Mme MELIN, je vais vous répondre sur plusieurs points.

De toute façon, la masse salariale augmente mécaniquement par un certain nombre d'éléments dont nous ne sommes pas maîtres. On en a parlé avec M. LATZ lors du Conseil Municipal qui a abordé le problème du R.O.B. Chaque année, mécaniquement la masse salariale augmente. Une autre façon de mesurer où on en est, c'est aussi de regarder les effectifs. Les effectifs en 2013 étaient de 1.153 personnes, ils sont à aujourd'hui de 1.077 personnes. Nous avons fait là aussi des efforts.

Après, vous dites qu'il faudrait que des titulaires distribuent l'A.J.J. Il faudrait donc penser qu'il y a des titulaires qui, à aujourd'hui, ne font rien. Ça veut dire que vous me proposez, vous Mme MELIN, représentante du Front National, de recruter des fonctionnaires pour distribuer l'A.J.J.

Mme MELIN : Je crois qu'on a un vrai problème de compréhension M. Le Premier Adjoint !

M. Le Maire : S'il n'y a pas d'autres remarques, je pense qu'on va conclure cette séance.

Je voudrais prendre deux, trois éléments qui vont certainement parler à tout le monde. On parle de finances puisqu'on est là pour voter le Budget Primitif de l'année 2021. Nous sommes en tout cas nombreux à être d'accord dans cet hémicycle pour dire que nous étions un patient en coma financier. Quand nous sommes arrivés en 2014, nous étions un patient en coma financier. Mme MELIN, vous vouliez tuer le patient. Vous disiez : on tue le patient, c'est le plus simple, on passe sous tutelle, comme ça l'Etat se débrouille, la Ville, les Aubagnaises et les Aubagnais verront bien ce qu'il se passe. Ce qu'il se passe, tout le monde le sait, on augmente les impôts, on diminue les subventions, l'Etat augmente les impôts, l'Etat diminue les subventions et advienne que pourra et quand la ville retrouve un équilibre budgétaire, à ce moment-là la commune reprend les rênes de sa gestion budgétaire. Nous n'avons pas voulu. C'est un choix politique différent du vôtre et nous sommes vraiment sur ce point-là à tout jamais opposés. Nous avons décidé en responsabilité, nous savions que ce serait difficile, de ne pas augmenter les impôts et ça, ce n'est pas vous qui allez me contredire

.../...

là-dessus, vous le savez bien, parce que nous avons une fiscalité qui est l'une des plus importantes sur le département et qu'au contraire, il faudra, et nous nous y sommes engagés d'ici la fin du mandat, commencer à engager une baisse des taux fiscaux locaux bien évidemment.

Alors, ce sont des choix différents. Nous, on est en responsabilité, nous n'avons pas voulu augmenter les impôts, et nous avons travaillé, les équipes ont travaillé avec les services et les agents pour effectivement redresser la situation. Alors, bien sûr, vous nous parlez d'un patient qui gambaderait dans les prés. Nous étions en coma financier. Si je peux me permettre la comparaison, nous sommes maintenant en réanimation financière. Nous sommes encore en réanimation financière. Ça veut dire que le patient est toujours à risque et il le sera certainement encore pendant plusieurs années. Comment peut-on imaginer, quand on est responsable politique comme nous le sommes tous ici autour de la table, que, par un coup de baguette magique, nous passerions d'un coma financier à finalement un patient se portant merveilleusement bien, n'ayant plus aucun symptôme, n'ayant plus aucune maladie. Ce n'est pas possible mes chers amis. Ce n'est pas possible.

Rêver ou faire croire aux Aubagnaises et aux Aubagnais que cela est possible, ou ça s'appelle du populisme ou je n'y comprends rien. C'est du populisme ! On ne peut pas comme ça, la situation de la Ville étant ce qu'elle est, le faire. On a des exemples autour de nous, on a vu la commune de la Ciotat qui a mis trois mandats pour arriver à résorber sa dette et on voit bien toutes les communes qui sont très endettées, elles continuent à porter ce fardeau de la dette. Vous allez me dire : mais M. Le Maire, il ne fallait pas prendre la Ville ! On a assumé la responsabilité politique de nos prédécesseurs. Et quand vous faites des comparaisons Mme MELIN, 2015-2021, Mme MENET vous l'a dit aussi, vous n'avez pas les bonnes références.

On a supprimé les emprunts toxiques. Vous oubliez de le dire. Nous avons une ville qui était très endettée, en coma financier, et en plus il y avait les emprunts toxiques au milieu.

Alors, aujourd'hui, on est sorti du coma, on est en réanimation financière, je viens de le dire, et on n'a plus d'emprunts toxiques. Vous devriez reconnaître cela. L'honnêteté intellectuelle, l'honnêteté politique devraient faire en sorte que vous reconnaissiez cet état de fait.

Il nous reste encore beaucoup de chemin à faire. Nous allons complètement l'assumer.

Merci Mme MENET du travail que vous faites avec les services sur ces sujets-là. Ce sont des sujets qui ne sont pas simples. Tout le monde préférerait venir ici et dire à la place qui est la nôtre : eh bien écoutez, cette année, on va vous faire trois gymnases, on va refaire trois lieux culturels, on va refaire 25.000 kilomètres de voies et puis on va refaire les trottoirs. Quelle couleur les voulez-vous ? Bleu, rouge, vert ? Demandez parce que l'an prochain, on changera la couleur en fonction de ce que vous voulez.

Ça, c'est de la politique fiction. Ce n'est pas notre façon de faire de la politique. Nous sommes responsables. Nous disons les choses, elles ne sont pas très agréables à entendre mais nous le faisons. Après, venir, comme je l'ai entendu aussi, dire : vous n'avez rien fait, je crois que c'est un peu dur, Mme MELIN. Bien sûr que l'on fait avec les moyens qui sont les nôtres, bien sûr qu'on va solliciter les institutions qui sont à nos côtés : le Conseil

.../...

Départemental, la Métropole, nous refaisons le centre-ville, nous avons refait non pas 200 mètres comme vous le dites d'une manière extrêmement péjorative Mme MELIN, mais on a refait une partie du centre-ville qui permettra effectivement d'être la vitrine de ce que nous allons faire dans les années qui viennent et que nous allons engager. Il y aura au cours de ce deuxième mandat des aménagements encore sur le centre-ville parce qu'il fallait bien évidemment pouvoir faire le centre-ville. Et en accord avec la Métropole et le Département, nous en avons fait des choses. Peut-être faudra-t-il que je ressorte le bilan que nous avons fait en 2019 dans lequel il y avait une soixantaine de pages qui montraient les ajustements auxquels nous avons procédé sur l'ensemble des équipements au niveau de la commune et ils étaient nombreux. Comme je vous le dis, ce n'était pas les stades, ce n'était pas des gymnases, nous avons fait ce que nous avons à faire dans ce premier mandat pour faire en sorte d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Aubagnaises et des Aubagnais.

Et puis, si vous me le permettez, ça c'est grâce au Département. Je crois qu'il faut, dans la situation dans laquelle est la Ville d'Aubagne, que nous soyons en mesure aussi bien au niveau de la Métropole qu'au niveau du Département de peser politiquement et nous pesons politiquement, nous sommes la cinquième Ville du Département et le Département regarde la Ville d'Aubagne et très précisément nous avons besoin du Département comme nous avons besoin de la Métropole, comme nous avons besoin également de la Région. Et je me félicite qu'Alain ROUSSET ait été élu au Conseil Régional pour pouvoir effectivement porter encore plus fort les dossiers au niveau de cette institution.

C'est prendre conscience de ce que nous sommes, ne pas faire du populisme, ne pas jeter comme cela à la pâture des Aubagnaises et des Aubagnais des projets qui ne seraient pas réalisables parce que les finances sont ce qu'elles sont. Oui, nous avons un long chemin à faire, Mesdames et Messieurs, et je le dis ici en regardant tout le monde dans les yeux. Nous avons un long chemin à faire. C'est celui de retrouver la Ville d'Aubagne comme un patient qui se porte bien. Nous sommes en réanimation, il faudra passer par la rééducation et il faudra passer par d'autres étapes également pour faire en sorte que nous puissions effectivement avoir une ville que nous n'aurions jamais dû perdre en terme de qualité mais que, malheureusement, après 49 ans de gestion, nous avons perdu. Quand je dis 49 ans, je suis excessif parce que, dans cette période-là, certains maires ont bien géré la ville. Mais depuis quelques années, en tout cas, cette gestion de ville n'était plus acceptable. Nous redressons la barre petit à petit.

Quant aux banques, Mme MENET en a dit un mot, je participe et nous négocions avec Mme MENET directement auprès des banques. Croyez-moi, aujourd'hui elles regardent nos résultats et toutes nous disent : écoutez, nous on est convaincu de la démarche, du chemin que vous empruntez, nous sommes convaincus de la bonne manière que vous avez de gérer la ville. Pardonnez-nous M. Le Maire mais nous avons des conseils d'engagement à Paris qui, eux, malheureusement, regardent les chiffres. C'est donc compliqué, Mme MENET nous a dit que nous avons 7 partenaires alors que, quand nous sommes arrivés, il y en avait 3 ou 4. Nous avons de meilleures relations avec les banques mais les comités d'engagement parisiens, eux, regardent les chiffres que vous nous avez décrits Mme MELIN. Et ce n'est pas simple pour nous de pouvoir emprunter. Il nous faut encore, il nous faudra encore nous désengager de la dette et il nous faudra, et c'est bien là le paradoxe de notre démarche, c'est bien là la difficulté de notre tâche, il nous faudra aussi investir parce que la Ville d'Aubagne a besoin d'investissements. Nous le faisons dans ce juste équilibre qui a été présenté dans ce Budget Primitif 2021 par Mme MENET.

Voilà ce que je voulais vous dire mes chers collègues. Croyez-moi, nous aurions tous préféré avoir une ville saine. Quand je regarde quelques villes aux alentours qui sont de même taille que la nôtre, on a cité Salon tout à l'heure, on pourrait citer Martigues, on pourrait citer d'autres communes ou des communes plus petites comme celle de La Ciotat. Et quand je regarde le montant des investissements qu'elles peuvent mettre sur la table, c'est-à-dire les fameux gymnases, les fameux services publics, croyez-moi j'en ai des sueurs froides et je me dis, j'espère qu'un jour nous pourrions arriver au même niveau que ces villes-là car les Aubagnaises et les Aubagnais le méritent autant que les concitoyens provençaux qui sont à côté de nous.

Je ne vais pas m'appesantir plus longtemps, Mme MENET merci encore pour le travail que vous avez fait avec les services de la Ville qui sont derrière vous et que je remercie et félicite une nouvelle fois. Et je sais combien la tâche était compliquée et difficile. Je voudrais dire à Mme MENET de continuer à tenir ces deux baguettes de la Ville d'Aubagne, celle d'une gestion rigoureuse et néanmoins celle d'une ville qui avance et d'une ville qui veut montrer tout son potentiel aux Aubagnaises et Aubagnais mais surtout aux Provençaux et à notre nation. Je suis convaincu que nous y arriverons parce que nous sommes cohérents, parce que nous sommes engagés et que nous avons la volonté d'y arriver.

Merci Mesdames et Messieurs pour vos différentes interventions.

Je vais donc mettre aux voix. Mme MELIN, M. PONS a voté le R.O.B. Je vous le confirme.

Mme MELIN : J'en prends acte. Que voulez-vous ? Les débuts ne sont pas toujours simples. Il n'a peut-être pas l'art de s'exprimer clairement.

M. Le Maire : Il n'y a pas une différence de positionnement entre vous-même et M. PONS par exemple ? M. PONS, s'il avait été là, aurait voté le budget peut-être ?

Mme MELIN : Là ? Vraiment pas, non !

M. Le Maire : Il a voté le R.O.B. Le R.O.B., c'est le moment...

Mme MELIN : On est d'accord. Mais vous savez que ce serait une grande première que quelqu'un de notre mouvement vote un budget d'un exécutif qui n'est pas le nôtre. C'est juste techniquement impossible. A tout le moins une abstention dans certains cas mais sûrement pas en ce moment !

M. Le Maire : M. PONS aurait quitté le Rassemblement National ?

Mme MELIN : Non pas du tout, il y est parfaitement. C'est simplement son premier mandat et je n'étais pas là.

M. Le Maire : Je vais donc mettre aux voix. Et on va faire attention aux uns et aux autres pour voir leur action de vote.

Qui vote contre ce Budget Primitif 2021 ? Qui vote pour ?

La délibération n° **01-211220** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, GRANDJEAN (2) et Mme MELIN (2).

Merci Mme MENET. Je crois que vous êtes encore à la tâche pour quelques autres délibérations mais qui découlent bien évidemment toutes du Budget Primitif. Je vous laisse donc la parole pour la délibération n° 2.

Mme MENET : Merci M. Le Maire, nous continuons dans le cadre budgétaire. C'est le vote du Budget Primitif du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres. C'est un budget exclusivement de fonctionnement et qui s'élève à 276.000 euros.

M. Le Maire : Il n'y a pas d'interventions ? Je vais donc mettre aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **02-211220** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de Mme MELIN (2).

**03-211220 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 .**

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les taux d'imposition n'ont pas changé depuis que nous sommes arrivés en 2014 et ils s'élèvent à :

22,01 % pour la Taxe d'habitation,
34,08 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés,
50,65 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Par cette délibération, il convient d'approuver les taux communaux de la fiscalité directe locale pour 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci. Y a-t-il des observations, des prises de parole ? Mme MELIN, je vous en prie !

Mme MELIN : Je n'ai pas voulu rallonger le débat tout à l'heure, mais juste peut-être, M. GAZAY, ce n'est pas vous qui n'avez pas souhaité que nous passions sous tutelle, c'est M. Le Préfet qui, sans doute conforté par les promesses de soutien de la Région, du Département et par la suite de la Métropole, n'a pas appliqué les critères ordinaires de mise sous tutelle lorsque tous les clignotants sont au rouge. Au demeurant, initialement, pas de votre fait, puisque nous savons parfaitement que, initialement, c'était une dette impossible tant dans sa quantité que sa qualité avec les emprunts toxiques, mais c'est tout à fait vrai, il n'y a pas de problème là-dessus, qui aurait mérité une intervention de l'Etat à un autre niveau. Et ceci c'est un point d'assise.

Juste pour Mme MENET, quand vous dites que la dette a baissé, j'ai le même chiffre que vous, la dette effectivement par habitant a baissé. Dans le même temps, elle a flambé au niveau du Conseil Départemental qui nous a aidés très très largement. Elle a flambé au niveau de la Région et elle s'est créée de manière majestueuse et magistrale au niveau de la Métropole qui voit actuellement son endettement qui ne va pas tarder à être à peu près de l'ordre de celui de la Ville d'Aubagne mais on n'y est pas encore, mais pas loin.

Pour ce qui est des taxes, Mme MENET, ça fait 6 ans que vous nous dites que ça ne bouge pas. Mais expliquez-moi comment vous pourriez faire bouger vers le haut ? Dès

.../...

l'instant que la Taxe d'Habitation est supérieure de 21,27 aux communes de même strate, on va tacher de pouvoir comparer ce qui est comparable et que nous avons, ça c'était au 1^{er} janvier de cette année, la 1.454^{ème} place sur 35.000 communes. Que notre Taxe Foncière de 34,08, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, nous met en 3^{ème} position des Bouches-du-Rhône et merveilleusement en 407^{ème} position sur 35.000 communes. Et la Taxe Foncière sur le Non Bâti est supérieure d'un peu plus de 2,5 points à la moyenne des Bouches-du-Rhône, nous mettant dans le premier tiers des villes françaises.

Je ne vois pas comment on pourrait augmenter. Il y a un moment donné, ne présentez pas en bilan positif ou hyper positif de ne pas augmenter les taxes locales sachant que la Taxe d'Habitation, elle, c'est un petit peu un problème différent mais il y en a quand même certains qui vont la payer et vont la payer un peu plus longtemps que prévu. Alors que c'est la moindre des choses que de ne pas obérer les finances des habitants d'une commune. Je me permets quand même de vous rappeler qu'un foyer sur deux à Aubagne n'est pas imposable, que nous avons 30 % de retraités, 44 % pour un total de professions intermédiaires, des employés et ouvriers et 18 % de personnes sans activité. Je ne vois pas comment on pourrait augmenter les taxes sachant que ces personnes-là, par définition, pour certains, ne sont pas propriétaires et sont sans doute exonérés de la Taxe d'Habitation qui est une bonne chose et que les autres, propriétaires, et éventuellement propriétaires de propriétés avec du foncier non bâti, ne roulent pas sur l'or, loin de là, étant souvent avec des petites retraites. Et vous vanter que vous n'avez pas augmenté, je crois que c'est tout à fait excessif alors que la moindre des choses eut été de le baisser. Je note d'ailleurs que certaines communes ont réussi à baisser sur le mandat dernier un tout petit peu, pas beaucoup, mais certaines ont réussi à baisser malgré les difficultés économiques et les baisses de dotations de l'Etat.

Alors, dont acte, il est hors de question que nous allions dire que le fait de rester au même taux est une victoire, c'est juste parce que vous ne pouvez pas faire autrement.

Dans ces conditions, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. Le Maire : Mme MENET, vous voulez répondre peut-être !

Mme MENET : Vous prêchez une convaincue, bien sûr que nous avons des taxes qui ont un taux élevé, M. Le Maire vient d'en parler, on en parle à chaque présentation budgétaire. Il n'y a pas de souci là-dessus, on est bien d'accord. Si je parle chaque année du fait que nous n'augmentons pas les taxes locales, c'est parce que, d'une part ce qui se faisait auparavant, avant 2014, chaque année, alors que les finances n'étaient pas encore dans l'état où nous les avons découvertes après, il y avait sur les recettes locales, Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâtie, Non Bâtie, une augmentation non seulement des bases qui était en moyenne de 1 à 1,5 % et plus une augmentation de la commune qui augmentait les taux chaque année de 1,5 %. Lorsque nous sommes arrivés, nous avons arrêté cette suite infernale. C'est pour cela que, chaque année, je dis bien que nous n'augmentons pas les taux parce que c'était une pratique courante et régulière qui était faite toutes les années dans les mandats précédents. C'est pour cela que je tiens chaque fois à le souligner que nous avons arrêté cette escalade et que nous avons bloqué les taux aux taux qui étaient effectifs signalés en 2013.

D'autre part, il me semble que vous étiez aussi présente lors de la précédente mandature, vous avez peut-être oublié que nous avons eu des dotations de l'Etat qui ont été amputées de 26 millions d'euros. C'est quand même un montant aussi. Vous aviez déjà oublié

les emprunts toxiques, 16 millions d'euros, là vous oubliez l'amputation qui a été faite sur nos recettes fiscales de 26 millions, ça fait beaucoup. Mais moi je ne l'ai pas oublié.

Bien sûr, on aurait voulu baisser ces taux des taxes locales, mais lorsqu'il nous manque 26 millions d'euros sur 4 ans dans un budget, c'est assez compliqué quand même de pouvoir le faire. On a tenu, on a quand même réalisé nos budgets, réalisé nos dépenses, nos investissements, on a quand même fait tourner la commune, mais on n'a pas pu baisser les taux parce qu'il y avait cette raison. On s'est engagé comme l'a dit M. Le Maire à revoir ces taux d'ici la fin de cette mandature si, bien sûr, nous n'avons pas encore de mauvaises surprises que nous réserve l'Etat.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Je ne rajouterai pas grand-chose à ce qu'a dit Mme MENET mais effectivement Mme MELIN, vous soulignez toujours que la ville est dernière sur les taux, dernière sur la dette, vous auriez pu dire là qu'on était quand même les rares ou les seuls quasiment à ne pas augmenter alors que l'Etat a effectivement baissé les dotations, comme vient de le préciser Mme MENET. Soyez juste dans votre façon de présenter parce que beaucoup de communes ont augmenté très dernièrement leurs impôts, leur taux et nous nous ne le faisons pas. Il faut le dire. Et si vous voulez qu'on fasse le bilan, dans le département on le fera ensemble très volontiers.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Mme MELIN : M. Le Maire, il paraît que, depuis le nouveau règlement intérieur, on peut rebondir un petit peu sur ce qui est dit.

M. Le Maire : Oui.

Mme MELIN : Très rapidement. Mme MENET n'a pas entendu que j'ai bien spécifié qu'effectivement les dotations de l'Etat avaient baissé très largement mais surtout peut-être je ne dis pas grand-chose et, entre autre, je n'oublie pas qu'en 2017 le Conseil Municipal a voté l'abaissement des dégrèvements et qu'au total l'imposition par tête a augmenté sur Aubagne, pas uniquement à cause des bases.

M. Le Maire : Si vous voulez qu'on soit précis, on va l'être. On l'a augmenté pour les revenus des foyers à plus de 4.000 euros. Moi je fais partie sous mon foyer fiscal, c'est-à-dire mon épouse et moi-même, de cette catégorie là et, très franchement, j'ai accepté et j'accepte de payer, d'avoir ce dégrèvement de 5 % qui n'a pas touché les classes les plus socialement modestes de notre commune.

Voyez Mme MELIN. M. FONTAINE, c'est lui qui avait sorti le dossier : regardez, regardez bien, j'ai augmenté de 5 %, on ne m'a pas baissé de 5 %. J'ai répondu à M. FONTAINE que j'étais très heureux pour lui, il faisait partie de ces foyers fiscaux aubagnais qui gagnent plus de 4.000 euros. Bravo ! Félicitations ! Il n'avait pas compris. Et vous apparemment non plus Mme MELIN. On a vraiment touché les foyers fiscaux dont les salaires sont au-dessus de 4.000 euros. Et je n'ai pas d'état d'âme quand on parle de justice, on parle de justice sociale mais on parle aussi de justice fiscale et je n'ai pas d'état d'âme d'avoir enlevé ce dégrèvement qui a fait augmenter les impôts pour les foyers de plus de 4.000 euros, j'en suis vraiment très fier ici et je le dis très clairement.

Mme MELIN : Ce sont parfois les classes moyennes. Elles sont en train de disparaître M. Le Maire.

Mme MENET : D'autant, M. Le Maire si je peux rajouter aussi, nous avons donc modifié l'abattement mais nous avons rajouté aussi un abattement pour les personnes handicapées qui n'existaient pas à ce moment-là.

M. Le Maire : Je suis encore plus fier.

Je vais donc mettre aux voix. Qui vote contre ?

Mme MELIN : Je vais voter contre après la discussion !

M. Le Maire : Qui vote contre ?

Mme FARDOUX, que vouliez-vous ? Vous vouliez plus d'augmentation ou moins d'augmentation ? Vous n'êtes pas intervenue avec votre groupe. Vous auriez voulu qu'on augmente les taux ou qu'on les baisse ? Quel est le fond de votre pensée ? Dites-nous !

Mme FARDOUX : Je vous remercie. Je vais beaucoup parler à la suite. Je vous remercie. Je ne vous demande pas la parole.

M. Le Maire : Ce n'est pas très politiquement correct de ne pas vouloir donner sa position de vote. Votre position de vote, c'est que vous ne votez pas parce qu'on doit baisser les taux ou parce qu'on doit les augmenter ? Voilà la question que je vous pose, mais si vous ne voulez pas répondre, vous n'y répondez pas. Je ne peux pas vous forcer là-dessus.

En tout cas, la majorité aujourd'hui municipale n'augmente pas les taux d'imposition locaux.

Je ne vous ai pas entendu M. GRANDJEAN dans votre position de vote !

M. GRANDJEAN : Lors de la précédente mandature, vous aviez promis de baisser les impôts, vous ne le faisiez pas, on votait donc contre ce maintien des taux et ce n'est pas le cas ce coup-ci. Vous n'avez pas promis de les baisser. Vous avez dit que vous le feriez si la situation le permet en fin de mandat. Dont acte ! Vous êtes raccord avec ce que vous avez dit aux Aubagnais, nous votons donc favorablement.

M. Le Maire : Qui vote pour ?

La délibération n° **03-211220** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI (2), FARDOUX (2) et MELIN (2).

**04-211220 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Gestion pluriannuelle des Autorisations des Programmes et Crédits de
Paiement 2021 .**

Conformément à la réglementation, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement comprennent des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiement (C.P.). Ces derniers ont ainsi été créés par délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 2016 et modifiés annuellement.

Par cette délibération, il est proposé de se prononcer sur la revalorisation des Autorisations de Programme et sur l'affectation des Crédits de Paiement au titre de l'année 2021.

Les Autorisations de Programme, c'est le montant maximum que l'on peut allouer sur une dépense d'investissement d'après des projets bien sûr et le Crédit de Paiement, c'est le montant qui est affecté pour l'année 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Je vais passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? M. GRANDJEAN ?

M. GRANDJEAN : Excusez-moi M. Le Maire, vous avez été trop vite pour moi ou j'ai été trop lentement pour vous, sur cette délibération, comme on l'a fait précédemment, le fait que la vidéoprotection soit mise avec les autres projets pose un problème de vote, nous avons demandé à ce que ce soit séparé, ça n'est toujours pas le cas, pour ma part et pour Dominique BENASSAYA, nous ne participons pas au vote puisqu'il n'est pas séparé.

M. Le Maire : Les votes sont donc notés.

La délibération n° **04-211220** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI (2), FARDOUX (2). Non-participation au vote de M. GRANDJEAN (2) et Abstention de Mme MELIN (2).

05-211220 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Autorisation du versement de la Subvention de fonctionnement C.C.A.S.
au titre du Budget Primitif 2021.

Cette délibération permet de procéder au versement de la subvention, d'un montant de 2.686.411 Euros, allouée au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **05-211220** est adoptée à l'UNANIMITE.

06-211220 - Sur le rapport de Monsieur Stéphane CANTARINI, Conseiller Municipal -
Approbation des tarifs des Droits de Place et d'Occupation du Domaine
Public communal 2021.

Cette délibération propose, pour l'année 2021, d'approuver l'actualisation des tarifs des Droits de Place pour les commerçants sédentaires et non sédentaires ainsi que les tarifs d'occupation du domaine public communal dans le cadre de travaux ou d'occupations diverses.

Les tarifs ont été présentés lors de la Commission Paritaire en présence du Président de l'Association des Commerçants, des représentants des syndicats des commerces non sédentaires.

Cette délibération a également fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Ces tarifs 2021 seront identiques à ceux de 2020. Il n'y aura donc pas d'augmentation.

La délibération n° **06-211220** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

COMMISSION « CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE »

M. AMY : Avant de présenter mes délibérations M. Le Maire, je voudrais profiter de cette soirée pour rendre un vibrant hommage à un Aubagnais qui nous a quittés la semaine dernière, que nous avons mis en terre aujourd'hui. Le monde, la famille des santonniers est en deuil. Nous avons perdu un grand artiste, un maître faïencier, un décorateur hors pair, un véritable peintre de la céramique en la personne de Jean INNOCENTI. Et je voudrais que, ce soir, nous puissions lui rendre un vibrant hommage.

M. Le Maire : Je vais proposer M. AMY qu'on se lève une minute et qu'on lui rende un hommage.

Nous étions un certain nombre d'élus ce matin auprès de son épouse pour la réconforter et nous allons prendre une petite minute maintenant.

Le Conseil Municipal debout observe une minute de silence.

Je vous remercie.

07-211220 & 08-211220 - Sur les rapports de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire -

- **Approbation des Contrats d'Objectifs avec les Associations « Piano Cantabile », « Les Orgues d'Aubagne », « Méridiens », « Les Acteurs de la Distillerie », « Nomades Kultur » et « 2I2M » 2021.**
- **Approbation des Conventions de Subventionnement avec les Associations « Alcimé », « Méridiens », « Art'Euro « Aubagne Développement Culture et Création », « Aubagne Art et Culture » et « En Phase » 2021.**

M. Le Maire, nous allons aborder maintenant les délibérations concernant les contrats d'objectifs et les conventions de subventionnement.

Généralement deux délibérations que nous portons ensemble et nous les voterons bien entendu séparément.

Par sa diversité et la richesse de son tissu associatif, la Ville d'Aubagne est reconnue pour son implication dans le développement et l'accompagnement de ces 600 associations. Aussi, en 2021, la Ville d'Aubagne entend poursuivre le soutien apporté aux acteurs associatifs au regard des contrats d'objectifs et des conventions de subventionnement. Ils favorisent une complémentarité qui est basée sur le dialogue et le respect de l'engagement mutuel qui sont bien entendu contractualisés.

Pour les contrats d'objectifs, ils sont au nombre de six avec les Associations « Piano Cantabile » pour un montant de 22.000 euros, « Les Orgues d'Aubagne », pour 6.000 euros, « Méridiens » pour 10.000 euros, « Les Acteurs de la Distillerie » pour 22.000 euros, « Nomades Kultur » pour 30.000 euros et « 212M » pour 8.000 euros.

Quant aux conventions de subventionnement, elles sont également au nombre de six avec les Associations « Alcimé » pour un montant de 40.000 euros, « Méridiens » pour un montant de 16.000 euros, « Art'Euro » pour 38.000 euros, « Aubagne Développement Culture et Création » pour 70.000 euros, « Aubagne Art et Culture » pour 50.000 euros et « En Phase » pour un montant de 36.000 euros.

Et je vous demande donc de voter une à une ces deux délibérations qui ont fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Très bien. Je voudrais rajouter, tout à l'heure, j'ai oublié de le dire, que M. JARQUE m'avait souligné cette minute de silence que vous feriez ensemble pour M. INNOCENTI. Vous y étiez, avec moi-même, auprès de son épouse avec d'autres élus, d'ailleurs M. AGOSTINI était également à nos côtés.

M. AMY, vous nous avez rapporté deux délibérations en même temps, la 7 et la 8. La première pour les contrats d'objectifs et la deuxième pour les conventions de subventionnement. Je ferai voter chaque délibération de manière indépendante.

Y a-t-il sur ces deux délibérations des interventions ? Mme FARDOUX !

Mme FARDOUX : Merci. Vous connaissez notre attachement au monde associatif et à l'importance que nous accordons à l'action des associations dans le domaine culturel comme dans les autres pans de la société.

Nous l'avons dit en commission, le travail des élus est grandement facilité quand les informations fournies sont complètes, précises et que l'on distingue immédiatement l'apport considérable pour nos administrés que constituent les actions des associations. Le flou certain avec lequel nous a été présenté le projet de 2021 pour l'une des associations a partiellement pu être éclairci en Commission et l'engagement a été pris d'une plus grande précision pour les années prochaines, M. AMY me l'a confirmé tout à l'heure, nous nous en réjouissons.

Pour parler plus précisément de la subvention prévue pour l'Association Alcimé, organisatrice du F.I.F.A., le Festival International du Film d'Aubagne, qui passe de 75.000 euros en 2020 à 40.000 euros en 2021. La raison donnée par M. AMY en commission est que l'édition 2020 ne nous a pas convaincus. Nous sommes vraiment abasourdis par une telle justification. Le Festival devait commencer le 30 mars. Quand le confinement a été annoncé, l'équipe s'est mise au travail et a réussi le tour de force de transformer en si peu de temps l'évènement prévu en un festival numérique tout à fait abouti, exploit salué par la profession, exemple suivi ensuite par d'autres festivals qui sont venus chercher à Aubagne conseils et énergie pour réussir à leur tour leur transformation. Mais la majorité municipale, elle, n'est pas convaincue. Le Festival International du Film d'Aubagne est une institution reconnue nationalement et internationalement. Il existe depuis plus de 20 ans. Il réussit à être à la fois un grand évènement populaire qui fait vibrer la ville et ses habitants, petits et grands pendant quelques jours autour de l'amour du cinéma et de la musique et un festival professionnel qui fait venir dans notre ville des centaines de professionnels avec des

.../...

retombées économiques certaines, notamment dans l'hôtellerie et la restauration. C'est une chance pour notre ville. La municipalité doit le reconnaître et soutenir avec force l'association qui le porte et qui travaille toute l'année à le préparer.

Dans le domaine du sport, mon collègue Arthur SALONE y reviendra tout à l'heure, la majorité municipale a tenu une ligne qui nous convient parfaitement. Acter que les associations ne sont en rien responsables de l'épidémie et des annulations d'évènements qui en sont la conséquence.

Non seulement les subventions 2020 ont été maintenues mais aucune n'a été diminuée pour 2021 au motif du déroulement inhabituel des actions de 2020. Nous approuvons totalement cet état d'esprit et nous regrettons qu'il ne soit pas généralisé à l'ensemble du secteur associatif.

C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération et nous engageons la majorité à reconsidérer sa décision et à solliciter Alcimé pour une nouvelle demande de subvention en complément de celle des 40.000 euros qui va être accordée ce soir. Merci.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Avant toute chose, je profite de cette intervention pour dire ma solidarité aux artistes, aux associations, aux entreprises du monde culturel.

Ce sont les grands oubliés du déconfinement.

Combien d'écoles de musique, combien de professeurs de théâtre, combien de cinémas, combien d'intermittents du spectacle ne se remettront pas de cette année 2020 qui a la bonne idée de se terminer ?

Dans ce contexte, vous avez fait le choix, que nous approuvons, de maintenir le soutien aux principales associations culturelles de la ville.

Alors pourquoi ? Pourquoi avoir diminué de moitié les seuls subventions et contrats d'objectifs des Associations Méridiens et Alcimé ?

Cette question, nous l'avons posée en commission.

La réponse a eu le mérite de la franchise : « c'est un choix politique ».

Ainsi, vous faites le choix politique de fragiliser le Festival International du Film d'Aubagne.

Pour quelle raison ? Sûrement pas, Mme FARDOUX vient de le dire, le manque de réactivité des organisateurs qui ont réussi, en quelques jours, à maintenir l'évènement alors que le confinement venait d'être décidé ? Réactivité remarquée et encensée par tout le monde de la culture. Succès incontestable si on se fie au nombre de films visionnés lors du festival rendu digital par la force des choses.

Sûrement pas le manque d'impact de cette manifestation sur notre ville.

Rappelons qu'une semaine durant, le festival remplit le cinéma mais également les terrasses des cafés et restaurants ainsi que nos hôtels.

Rappelons que c'est en votre présence, M. Le Maire, qu'une convention entre Alcimé et Aix-Marseille-Université a été signée le 8 Janvier 2019. Cette convention fixe les conditions de la coopération entre le SATIS, fleuron universitaire de notre ville et les associations organisatrices du F.I.F.A.

Après avoir grandement fragilisé Festimôme qui n'a survécu qu'en rendant payant l'accès et en revoyant à la baisse les prestations offertes au public, après avoir asséché la M.J.C. jusqu'à sa fermeture, c'est donc aujourd'hui une troisième institution de la culture locale, une troisième identité culturelle de notre ville que vous prenez le risque de voir disparaître d'Aubagne.

Nous ne partageons pas ce choix, nous le trouvons inutile, injuste et contraire aux intérêts de notre ville.

C'est pourquoi, nous vous demandons de distinguer les votes qui concernent Méridiens et Alcimé, d'une part, des votes de subventions et contrats d'objectifs afférents aux autres associations culturelles dont les montants sont maintenus, ce que nous approuvons.

Si vous n'accédez pas à cette demande, nous ne participerons pas au vote.

M. Le Maire : Très bien. D'autres interventions ? M. AMY, je vous laisse peut-être donc clarifier votre position politique mais j'entends le mot politique en terme de gestion de la cité bien évidemment. Nous vous écoutons M. AMY !

M. AMY : Merci M. Le Maire de me donner la parole pour répondre à nos amis d'en face.

Ça me permet ce soir aussi de faire un exercice que j'aime beaucoup en début de mandat, M. Le Maire, si vous me le permettez parce que cette assemblée a été largement renouvelée et je pense qu'il est nécessaire de faire un point sur la culture à Aubagne et je vais m'y atteler maintenant.

La Ville d'Aubagne affirme son identité et sa place sur le territoire par une politique culturelle qui s'appuie sur ses équipements structurants qui sont des lieux d'accueil, de diffusion et d'échange, d'enseignement et de pratique artistique, d'éducation et d'animation, d'exposition, de création et de médiation. Elle propose également tout au long de l'année un grand nombre d'évènements culturels qui allient proximité, tradition, patrimoine et modernité afin de permettre l'accès à la culture pour le plus grand nombre. Ces actions et équipements culturels participent à la proximité, au rayonnement ainsi qu'à l'accessibilité et à la médiation de la Ville d'Aubagne auprès des différents publics. Ces équipements développent en conformité avec notre politique culturelle des interventions auprès du jeune public, notamment l'orchestre à l'école avec le Conservatoire qui est intervenu auprès de 819 élèves qui dispensent 45 heures d'enseignement hebdomadaire dans les différentes écoles, la médiation de notre Centre d'Art à propos de ses expositions qui est effectuée aussi en milieu scolaire ou dans les centres de loisirs, en partenariat avec les services Education et de la Petite Enfance, de l'Enfance. D'ailleurs, avec Sophie AMARANTINIS et Julie GABRIEL, nous avons dernièrement inauguré auprès du centre de loisirs la mallette pédagogique sur l'exposition d'Olivia PAROLDI. Il y a vraiment une transversalité, un partenariat entre les services qu'il est toujours bon de souligner dans notre politique d'action culturelle envers les jeunes. Le Comoedia qui accueille les classes de théâtre des collèges et lycées Nathalie Sarraute et Joliot Curie. Plus de 500 élèves ont bénéficié de la programmation jeunes publics au théâtre cette année. L'éducation artistique et culturelle au travers de pays

.../...

d'esprits critiques, découverte des auteurs dans les écoles primaires et collèges, 135 classes bénéficient de rencontres en temps normal avec des auteurs et des illustrateurs dans le cadre de Grains de Sel. Le Village aux Santons propose également le parcours d'art santonnier pour ces mêmes sections, trois personnes ont participé au parcours santonnier sur 15 qui avaient candidaté. Nous développerons ces dispositifs pour répondre à la quasi-totalité des demandes dans le courant de l'année 2021. La Médiathèque, avec 60 classes, qui ont été accueillies ou ont bénéficié d'une médiation au sein de leur école.

La Ville d'Aubagne par des subventions de fonctionnement aux associations, des conventions de subventionnement et des contrats d'objectifs, soutient également le monde associatif culturel particulièrement dynamique et créatif. Ces conventions de fonctionnement et contrats d'objectifs font l'objet d'une évaluation chaque année avec la Ville. La réunion est orchestrée avec les représentants de l'association concernée, la direction et l' élu délégué à la culture. Il convient d'analyser les pièces comptables de l'association pour vérifier que les sommes allouées par la Ville ont bien été affectées à l'objet ou aux objectifs fixés contractuellement et signés par les deux parties, le rapport moral d'activités démontrant que l'objet ou les objectifs fixés contractuellement ont bien été réalisés, les perspectives envisagées pour l'avenir proposées, soit par l'association, soit par la Ville, faisant ainsi l'objet d'une modification contractuelle.

De l'analyse des pièces demandées, s'ensuit un arbitrage qui conduit à quatre prises de décisions possibles : l'annulation des sommes allouées soit par la volonté d'une des parties, soit par la non présentation des pièces justificatives demandées ; la reconduction à l'identique des sommes allouées ; l'objet ou les objectifs sont remplis et satisfaisants ne demandant pas ou à la marge de modifications contractuelles ; l'augmentation des sommes allouées car les propositions de la Ville ou de l'association sont retenues et conformes aux orientations culturelles de la Ville, dixit par exemple le Festival Impulsion ; la diminution enfin des sommes allouées dans le cadre d'un contrat d'objectifs par la modification à la baisse des missions confiées ou dans le cadre d'une convention de subventionnement quand le rendu de l'objectif à atteindre n'est plus conforme aux attentes de la Ville, dixit Méridiens, M. GRANDJEAN.

Le Contrat avec Méridiens fixait six objectifs. Nous avons recentré ces objectifs au nombre de deux pour les ramener beaucoup plus ciblés sur la mission que l'on veut porter avec Méridiens sur l'éducation à l'image dans les classes auprès de nos jeunes publics, du visionnage de films ou de documentaires tout au long de l'année. Ils étaient au nombre de douze avant, on les a ramenés à dix. Nous avons donc diminué ces objectifs et nous avons aussi par voie de conséquence diminué le montant du contrat.

Et le F.I.F.A. ? Le F.I.F.A., je vous l'ai dit en commission, nous ne sommes pas satisfaits de l'édition 2020. Vous dites que c'est une décision politique, mais M. GRANDJEAN, toutes les délibérations que nous prenons sont des décisions politiques. Nous n'étions pas satisfaits. C'est vrai. Car nous souhaitons avant tout que les événements qui se déroulent sur la ville soient faits en présentiel. Vous allez me dire que ce n'est pas possible. Je ne suis pas d'accord avec vous M. GRANDJEAN, on aurait pu quand même organiser des rencontres, même en comité restreint, mais montrer qu'on pouvait accueillir du public aubagnais. On l'a bien fait dans le cadre de la fête de la musique M. GRANDJEAN. M. GRANDJEAN, les réunions étaient interdites. Avec nos dispositifs, grâce à l'action des services municipaux de la ville en matière de prévention, les fêtes de la musique étaient interdites, on a présenté des dispositifs qui ont été acceptés par la Préfecture. On a fait du présentiel. Ne me dites pas qu'on n'aurait

pas pu faire du présentiel aussi...

S'il vous plaît, vous me laissez finir, je vais jusqu'au bout !

M. Le Maire : Mme FARDOUX, on ne répond pas de manière, comme vous le faites, d'élu à élu. Si vous voulez intervenir, comme le dit très justement Mme MELIN, vous avez la possibilité avec le nouveau règlement intérieur d'intervenir. On laisse donc parler M. AMY, on ne l'invective pas, on ne le coupe pas, ça ne se fait pas. Et si vous voulez intervenir, vous lèverez la main quand M. AMY aura terminé et, à ce moment-là, vous pourrez reprendre la parole. Voilà, merci Mme FARDOUX. M. GRANDJEAN y est un peu plus habitué, mais je lui rappelle aussi le même dispositif. M. AMY, reprenez s'il vous plaît !

M. AMY : Malgré tous ces états de fait, vous l'avez souligné, vous l'avez reconnu, on a payé intégralement tous les contrats d'objectifs et toutes les conventions en 2020.

Nous avons été aussi un peu surpris, car l'analyse financière que nous faisons, nous avons demandé à l'association les décomptes sur les dépenses réalisées dans le cadre de ce festival dématérialisé. Et malgré les demandes répétées de notre direction générale, on a tardé à les recevoir. Nous nous attendions quand même à avoir des comptes très précis.

Là, j'ai un document, sous forme de mail, envoyé par l'expert-comptable : total des produits 514.687 euros, total des achats 515.377 euros, résultat net – 690 euros. Excusez-moi mais c'est franchement lamentable. Parce que là on nous explique en clair qu'un festival dématérialisé revient aussi cher qu'en présentiel sans avoir les retombées économiques sur la ville. On nous répond qu'il n'y a pas eu de rentrées recettes. On oublie de nous dire aussi qu'il n'y a pas eu non plus de dépenses V.H.R. (voyages, hôtellerie, restauration) et j'aime autant vous dire que, sur le F.I.F.A., c'est un budget beaucoup plus considérable que les recettes de rentrée. Alors je ne suis pas sûr que, dans de telles conditions, la Préfecture valide même la demande globale de subvention. Vous parlez de baisse de subvention, nous l'assumons mais vous oubliez aussi de dire qu'on maintient quand même toutes les aides indirectes pour le festival. On ne le remet pas en question. C'est-à-dire les salles mises à disposition si tant est qu'on puisse le faire en présentiel, les ressources humaines de nos services qui travaillent quand même à accompagner ce festival. Ça, vous pouviez le dire, c'est plus de 60.000 euros Monsieur.

Alors vous savez, on peut tout se dire, on peut tout entendre mais quand j'entends des membres éminents du comité d'organisation qui me disent qu'en cas de baisse de subvention, ils iront ailleurs, je ne sais pas comment on peut prendre cela.

Moi qui suis d'un tempérament affable, mais sanguin, quand on me fait des déclarations comme ça, j'aime autant vous dire que j'aurais présenté une proposition nettement inférieure à celle que nous proposons aujourd'hui tellement j'ai été contrarié, et c'est un doux euphémisme !

Voilà ce que j'avais à vous dire en substance mais je vais vous donner quand même quelques indicateurs généraux sur la culture.

En 2021, nous retrouvons quand même des subventions à hauteur de plus de 450.000 euros, en fonctionnement plus de 470.000 euros, en investissement aux alentours de 115.000 euros et une masse salariale d'un peu plus de 3 millions d'euros. De l'investissement dans les travaux, bien sûr, dans nos équipements, le Comoedia avec des travaux de

.../...

maintenance notamment au niveau du chauffage. Nous allons continuer à rééquiper le Centre d'Art, le Conservatoire avec l'achat d'instruments notamment, la Médiathèque avec l'acquisition de livres mais aussi de supports numériques. Vous parliez de la convention entre la Ville et le SATIS, je me satisfais aussi du partenariat qu'a entrepris la Ville avec le SATIS parce que je pense que le soutien que nous avons apporté aux étudiants, qui est conforme à notre volonté de devenir la troisième ville universitaire du département, est à la hauteur de nos ambitions : 6 millions d'euros pour équiper de nouveaux bâtiments ; pour les étudiants du SATIS, un bâtiment de 717 m². On a déjà une première phase de travaux engagés à 3,6 millions dont 1,7 million par la Ville. Et dans ces locaux qui sont destinés à recevoir des espaces aux exigences techniques fortes, notamment en terme d'acoustique, un plateau de prise de son, des régies de musique et des cabinets de musique et son, des salles de montage vidéo ainsi que les lieux indispensables à la vie étudiante tel qu'un centre de documentation et un foyer. Ça, on peut s'en satisfaire. Mais, ce document de travail aussi met en lumière les équipements, les services et les missions de la direction de la culture. Notre Conservatoire est un établissement à rayonnement communal aujourd'hui et nous avons l'ambition de le porter demain à un rayonnement départemental. C'est une structure municipale d'enseignement musical, chorégraphique et théâtral tournée par des moyens courants d'expression artistique : la musique, la danse classique, contemporaine, la variété, la dramaturgie et le théâtre contemporain à l'instar d'autres conservatoires communaux. Il offre une panoplie complète d'enseignements artistiques reconnus par son agrément ministériel. Et toujours en recherche de nouveaux enseignements artistiques, le Conservatoire vient de mettre en place un nouveau département : les musiques actuelles. L'établissement développe également des partenariats forts avec nos associations : IIMM, A.M.U., Piano Cantabile, Nomades Kultur, avec les classes, les master classes de notre artiste international aubagnais Juan CARMONA.

Le théâtre Comoedia, au-delà de nos programmes dits classiques, ne manque pas chaque année de présenter des créations, des pièces destinées aux jeunes publics de fidéliser les scolaires, de la maternelle au lycée, mais de proposer également de la musique et de la danse. Au total, l'équipement propose environ 110 lever de rideaux par saison, professionnels et amateurs confondus. C'est une scène également reconnue dans la création régionale accueillant notamment le dispositif professionnel « Place aux compagnies » et sur un plan communal « 100 % théâtre » pour les compagnies locales de théâtre amateur et les classes d'art dramatique de nos collèges et lycées. Il parle de la musique avec une proposition de jazz en coulisse en Salle Sicard.

Notre Centre d'Art : sa salle d'exposition de 200 m² a bénéficié de nombreux investissements, en travaux, investissements de fond, et je remercie encore de voir qu'il y a encore dans ce budget pour des travaux qui vont être possibles dans notre Centre d'Art. Des travaux de fond sur la lumière, l'électricité, les sols, les cloisons. D'ailleurs, je tiens à souligner M. Le Maire un travail formidable qui a été fait par nos services techniques qui ont été les maîtres d'œuvre dans la réalisation de tous les circuits électriques maintenant qui passent dans le sol des Pénitents Noirs et qui va permettre une plus grande mobilité au niveau des pièces exposées. C'est un travail magnifique que j'ai eu l'occasion de saluer et je vous ai demandé, M. BONINO, de faire part de ma satisfaction auprès de vos équipes. Merci à vous.

Cet équipement a pour objectif de sensibiliser aux arts visuels, d'éveiller les curiosités, de favoriser l'accès à la culture et à développer les actions d'accessibilité pour les personnes en situation d'handicap, ça fera plaisir à mon amie Brigitte AMOROS, dans le cadre du dispositif Ad'AP. Il accueille actuellement une nouvelle exposition « Souffle », une exposition en partenariat avec le Musée Réattu d'Arles qu'on n'a pas pu inaugurer le

30 octobre mais le travail de médiation avec les scolaires et les C.L.E.A. est toujours en place.

La médiathèque Marcel Pagnol : cet équipement totalement gratuit a accueilli 71.000 personnes en 2019. LOF, documentaires et la variété des actions culturelles en font un lieu de ressources incontournable sur le territoire : contes, lecture, soirée à thème, rencontres littéraires musicales. Autant de rendez-vous culturels qui en font un lieu de ressources indéniables. La réinformatisation complète de la médiathèque pour un meilleur service aux usagers. La réouverture de l'équipement et continuation du driving-bus, commande de livres et livraison en plusieurs points de la ville.

Le service culturel recréé en 2015 a la charge de l'organisation logistique, administrative des événements culturels organisés sur le territoire ainsi que l'accompagnement des acteurs culturels.

Le village des santons, créé en 2017, avec le partenariat de l'Association des Céramistes et Santonniers de la Ville d'Aubagne, son succès n'est plus à démontrer. Aujourd'hui, plus de 80.000 visiteurs depuis son ouverture.

La fréquentation de nos équipements : le Conservatoire, c'est 625 élèves, le Centre d'Art, c'est 8.700 visiteurs en 2019, ce qui pour un musée communal, franchement, il y a bien des musées qui nous envieraient M. Le Maire. La médiathèque avec 15.725 lecteurs et le théâtre Comoedia 810 abonnés sans compter les cartes Comoedia qui ramènent pratiquement 1.000 abonnés sur la saison 2019-2020.

En 2020, le contexte sanitaire compliqué mais toujours un soutien au monde de la culture. Comme vous l'avez souligné, je le répète encore, toutes les subventions ont été intégralement payées.

Quand il a été possible, nous avons reporté les spectacles qui étaient annulés. Malgré les confinements, la poursuite du GR les usagers par tous nos équipements, une organisation de travail est mise en place afin de pouvoir répondre à l'ensemble des demandes du public, des partenaires mais aussi et surtout des acteurs de la culture.

Chaque jour, les agents de la direction de la culture sont restés mobilisés et ont poursuivi leurs missions vers le public, usagers et aussi les élèves. Ils ont informé et proposé des ressources culturelles numériques, les cours dématérialisés du Conservatoire en particulier ou des visites dématérialisées du Centre d'Art.

Je voudrais vraiment saluer M. Le Maire ce soir l'implication de tous nos agents qui travaillent au service de la culture, de la direction et tous les agents qui sont sur le terrain et qui travaillent de façon passionnée, et pour moi c'est un véritable bonheur que de travailler avec ces gens-là qui sont à l'écoute et qui font tout pour que notre ville rayonne et elle va continuer à rayonner parce que nous avons de beaux projets. Donner une dimension départementale comme je le disais à notre Conservatoire. Créer une galerie d'art en cœur de ville. Faire du Centre d'Art une place régionale aujourd'hui et demain encore plus incontournable. Développer la scène musicale de l'Espace Art et Jeunesse. Continuer en partenariat avec l'Association des Santonniers et Céramistes à développer le village des santons. Il y a de beaux projets qui vont être mis en place. Créer une journée de la culture dans chaque quartier. Créer aussi, ce qui manque sur Aubagne, une résidence d'accueil d'artistes. Et aussi, sur les dernières suggestions qui ont été portées, la mise en place d'un dispositif de livres à domicile et une cabane à livres.

.../...

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce point culture. J'ai aussi répondu sur les interrogations sur nos prises de position. J'espère que cela vous contentera.

M. Le Maire : Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Mme FARDOUX, je vous en prie !

Mme FARDOUX : Merci. M. AMY, quand vous nous dites : ne me dites pas qu'il n'aurait pas pu organiser des rencontres en présentiel, véritablement nous vous le disons, nous pensons que, quand début mars, on nous a annoncé un confinement à compter du 16 mars, il n'était absolument pas possible de faire ce que vous avez pu faire pour la Fête de la Musique en juin. Véritablement, ça n'était pas possible, nous en sommes complètement convaincus.

Nous notons que les justifications de cette diminution presque par deux de la subvention au F.I.F.A. évoluent au gré des jours. Nous avons en commission entendu bien deux choses différentes, une première étant que l'édition 2020 n'avait pas convaincu, une deuxième étant qu'il s'agissait d'une décision politique et je vous assure qu'il était très clair que c'était deux choses différentes. Et aujourd'hui, nous apprenons que la sincérité du budget est mise en cause. Je suis très étonnée que nous n'ayons pas entendu cette justification en commission et, par ailleurs, je suis très étonnée que nous soyons les seuls à trouver qu'il y a des problèmes sur les comptes de 2020 dans la mesure où la Région, elle, non contente d'approuver le festival 2020, vient d'augmenter sa subvention pour l'édition 2021.

Alors, vous nous dites M. AMY que vous êtes contrarié par ce que, moi, je comprends comme un chantage dans votre esprit. Vous êtes contrarié qu'il vous ait été dit que, si la Ville d'Aubagne n'est plus la ville qui soutient avec force le festival, alors peut-être qu'un jour le festival finira par se chercher une ville d'accueil un petit peu plus concernée par ses activités, vous en êtes contrarié, c'est bien dommage. Nous, ce qui nous contrarierait vraiment beaucoup, c'est que le F.I.F.A. parte d'Aubagne. Oui, cela nous contrarierait.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN, vous ne voulez pas intervenir. Je vais conclure s'il n'y a pas d'autres interventions.

M. AMY, vous pouvez répondre à Mme FARDOUX peut-être et après je conclurai !

M. AMY : Simplement pour vous dire que nous avons bien entendu d'autres événements qui ont été déplacés que nous finançons, j'ai entendu parler de Festimôme. Nous n'avons pas pu faire Festimôme au mois de juillet en présentiel. Par contre, nous avons rencontré l'association qui nous a proposé, au mois d'août, à la levée du confinement, de faire quelque chose pour les Aubagnais, pour les enfants d'Aubagne. Il y a eu des propositions constructives en présentiel, chose qui n'a pas été faite par le F.I.F.A. On aurait pu organiser des rencontres après. C'est un satisfecit de la part du F.I.F.A. en disant que c'est une formidable réussite, c'est magnifique. Mais moi quand je parcours les rues d'Aubagne, il y a des gens qui m'ont demandé si le F.I.F.A. avait eu lieu cette année. Excusez-moi, mais pour un événement culturel qui est le plus lourd financièrement parlant, que les Aubagnais me posent la question de savoir si le F.I.F.A. a eu lieu cette année, excusez-moi du peu !

Quand vous dites que je remets en question la sincérité du budget. Non, non Madame. Je m'interroge simplement. Quand je demande par mes services d'avoir des comptes précis et clairs sur les dépenses réalisées dans le cadre d'une manifestation parce que nous sommes redevables de l'argent public Madame. Je reçois ça ! Excusez-moi Madame. On peut quand même s'interroger et j'espère parce que, jusqu'à maintenant les comptes ont toujours été sincères, qu'ils le seront encore en 2020. Je le souhaite. Mais ne me faites pas

.../...

dire ce que je n'ai pas dit.

M. Le Maire : Je crois que c'est assez clair, si je peux résumer les échanges. D'un côté, quand on parle finances, vous nous parlez projets. Quand M. AMY vous parle projet et il a démontré très largement tout ce qui se faisait au niveau de la culture sur Aubagne, tout ce qui se faisait en plus, tout ce qui n'existait pas avant, tout ce qui existe aujourd'hui, on vous parle donc projet, vous nous dites finances. Ça, quand même, c'est fort de café. Quand on parle finances, vous parlez projet, quand on parle projet, vous revenez aux finances. Il va falloir un peu éclaircir vos positions là-dessus.

Cela a été dit, Festimôme effectivement on a travaillé avec Térésa TIGRATO et nous avons trouvé une nouvelle formule qui satisfait tout le monde et au premier chef les Aubagnaises et les Aubagnais mais je ne pense pas que Mme Térésa TIGRATO, quand nous avons revu un peu les conditions de fonctionnement de nos conventions, elle ait dit que puisque c'est comme ça, elle va partir de la Ville d'Aubagne. Est-ce que vous pensez que, quand on discute avec les élus de la Ville d'Aubagne, on peut en tant qu'élus s'entendre dire : ou vous nous donnez l'argent ou on s'en va. Est-ce que cela vous paraît tout à fait acceptable ? En tout cas, pas de mon point de vue. Je pense que ce n'est pas comme cela qu'on discute avec la Ville d'Aubagne.

Quant aux explications de M. AMY, elles sont parfaitement claires. Et vous l'avez dit vous-même dans vos premières interventions, vous-même M. GRANDJEAN.

Ce festival amène X milliers de personnes, X centaines de personnes sur la Ville d'Aubagne qui se restaurent, qui vont sur les terrasses des cafés et qui se logent. Ça ne s'est pas fait cette année. C'est le « V.H.R. » ainsi que vous l'appellez M. AMY ? Quand les dépenses liées aux hôtels, aux restaurants qui étaient payés par le F.I.F.A., alimenté par les subventions de la Ville d'Aubagne, n'y sont pas, peut-être que le F.I.F.A. aurait pu penser à un moment donné qu'il était bien de dire : écoutez, par rapport au budget, nous avons fait effectivement un certain nombre de dépenses en moins, regardons ce qu'il en est.

Si vous avez bien regardé les subventions aux associations, et je sais que vous l'avez fait, vous verrez que certaines associations n'ont pas demandé de budget pour l'année 2021. Elles nous ont dit très simplement : M. Le Maire, MM. les élus, nous n'avons pas pu dépenser parce que, COVID, l'argent que la commune avait donné durant l'année 2020, nous ne vous demandons donc pas de subvention. C'est quand même un autre discours. C'est quand même une autre façon que de considérer l'argent public, l'argent de toutes les Aubagnaises et de tous les Aubagnais. Et quand M. AMY dit : attendez, expliquez-moi parce que vous nous aviez dit en d'autres temps, il y a quelques années, M. Le Maire, regardez combien le F.I.F.A. amène de recettes pour l'économie locale. Moi j'avais entendu Philippe AMY, vous me reprenez si ce n'est pas le cas, 400.000 euros, 300.000 euros. C'est ce qu'on nous a dit au bas mot.

Quand les recettes effectivement ne sont pas apportées, puisque les acteurs de ce festival ne sont pas venus physiquement sur la Ville d'Aubagne, force est de reconnaître et on aurait apprécié peut-être de la part du F.I.F.A. qu'il dise : écoutez, on a eu beaucoup moins de dépenses, il y a eu beaucoup moins de recettes en plus au niveau de la Ville. Ce serait bien que l'on regarde vos comptes et que l'on dise qu'on a moins dépensé. M. AMY dit, ce sont les chiffres qu'il a reçus de l'expert-comptable du F.I.F.A., 514.687 euros de recettes, 515.377 euros de dépenses, on fait donc un exercice négatif à quelques euros près. On est

surpris. Mettez-vous à notre place. Vous êtes des élus de la République. Vous regardez l'argent public où il va. Qu'auriez-vous fait à notre place ? Vous auriez dit : expliquez-nous, montrez-nous. Pourquoi avez-vous dépensé beaucoup plus avec ce festival en distanciel que dans le cadre du festival en présentiel ? Il me semble que c'est la moindre des choses, lorsque l'on a des partenaires, si tant est que le mot partenaire puisse être considéré. Quand on nous dit qu'on quitte la Ville d'Aubagne si on n'a pas l'argent, le mot partenaire est un peu excessif, me semble-t-il. Mais nous nous sommes des partenaires. Et on aurait pu dire aux partenaires que nous sommes : écoutez, voilà ce que nous n'avons pas dépensé, regardons comment on peut le faire. Quant à M. AMY, il a parfaitement raison de souligner le fait que d'autres associations nous ont dit : Ah on ne peut pas dépenser parce qu'il y a le COVID, mais ne vous inquiétez pas, on refait quelque chose plus tard. On le refait plus tard dans la saison. L'exemple même de Festimôme est là pour le démontrer.

Je crois qu'il était important que l'on dise tout cela et qu'on le dise publiquement. Nous savons que nous sommes écoutés par les gens du F.I.F.A. dans ce Conseil Municipal. Nous savons que vous les avez vus. Ils savent que vous alliez poser toutes ces questions-là. On est très heureux, avec M. AMY, avec l'ensemble des élus de la majorité, de pouvoir expliquer aux Aubagnaises et aux Aubagnais que l'effort que nous faisons pour le F.I.F.A. en donnant 40.000 euros de subvention d'une part, et d'autre part comme l'a très bien décrit M. AMY, la valorisation des dépenses avec la mise à disposition des services et des équipements F.I.F.A. nous n'avons pas cette mesquinerie, pardonnez-moi l'expression, de dire : si je n'ai pas mon argent, je m'en vais. Ça, nous, nous ne le faisons pas et on continue à accompagner le F.I.F.A. Nous espérons que la structure de l'association du F.I.F.A. aura compris notre message dans le sens que nous continuons à être partenaire, nous souhaitons être l'un des partenaires, mais pas à n'importe quel prix et pas n'importe comment. Et ça, je crois que c'est le rôle des élus de faire en sorte que le respect de l'argent public soit compris par tout le monde.

Voilà ce que je voulais donc rajouter au propos de M. AMY qui a été parfaitement clair et qui montre bien toute la profondeur que nous mettons, tout l'intérêt que nous avons pour le monde associatif et aussi tout l'intérêt que nous portons à l'argent public qui est de l'argent qui doit être effectivement justifié partout et tout le temps.

Voilà ce que je voulais dire très clairement, je crois que le débat a été un peu long. Vous avez bien fait également M. AMY de rappeler tout ce que nous faisons d'un point de vue événementiel culturel et je ne sais pas si Mme FARDOUX, M. GRANDJEAN, vous allez modifier vos options de vote, je l'espère en tout cas, parce que cela ferait preuve effectivement d'une grande écoute à l'attention du débat démocratique que nous avons mené ici.

Non Mme FARDOUX, quand j'ai parlé, je conclus, c'est terminé. Et j'ai dit si vous voulez reprendre la parole, vous l'avez reprise deux fois. Si c'est sur votre position de vote, allez-y ! Si vous avez une position de vote, il faut me l'expliquer différemment ; allez-vous modifier votre vote ?

Mme FARDOUX : Vous me demandez si les explications qui nous ont été données sont de nature à modifier notre position de vote.

M. Le Maire : C'est votre position de vote que j'attends !

Mme FARDOUX : Notre position de vote, comment peut-elle évoluer ? Vous ne nous avez pas répondu véritablement par rapport aux suspicions. Vous êtes M. Le Maire, vous aussi, fortement contrarié par la position des organisateurs du F.I.F.A. qui disent que si vous n'êtes

.../...

plus à leurs côtés, ils chercheront du soutien ailleurs. Vous en êtes contrarié, je le sens bien, mais comprenez-nous. Vous nous dites, M. AMY m'a très clairement expliqué, je suis néo élue, M. AMY m'a très clairement expliqué en commission comment ça se passe quand une subvention est accordée, à la fin de l'année, les comptes sont vérifiés et évidemment que, par souci de préserver l'argent public, les comptes du F.I.F.A. de 2020 seront examinés à la loupe et sinon on ne leur versera pas leur subvention. Evidemment, c'est comme ça que ça se fait et heureusement parce que l'argent public est précieux, on ne peut pas le dilapider. Donc, là, aujourd'hui, il y a des suspicions puisque M. GAZAY, vous exprimez vraiment une incompréhension sur le fait que tout cet argent puisse avoir été dépensé. Je n'ai absolument pas la réponse. Je ne suis pas l'organisatrice du F.I.F.A. Moi je n'ai pas de réponse. Je ne doute pas que les réponses arriveront.

Vous n'avez pas répondu sur pourquoi est-ce que la Ville d'Aubagne est la seule à avoir ces suspicions. Pourquoi la Région n'a pas les mêmes suspicions et augmente sa subvention ? Non, je suis désolée, nous n'allons pas modifier notre position de vote.

M. Le Maire : Très bien.

Quant à la Région, Madame, vous avez ouvert le débat et je suis sûr que demain, dans la presse, ça y sera et je vous garantis que les responsables de la Région, parce qu'ils l'ont fait par ailleurs et sur d'autres associations, vont regarder de très près les subventions qui ont été accordées. Mais c'est le rôle de toute collectivité, que ce soit la Région, le Département ou la Ville bien évidemment.

Mais, nul doute que vous avez mis le doigt sur les subventions versées par la Région et nul doute que la Région va regarder de très près. Vous-même, vous demandez à ce que les comptes soient clairs. M. AMY vous l'a très simplement démontré. Quand vous avez un comptable qui vous dit que recettes = dépenses, ce n'est pas cela que l'on attend quand on demande aux associations comment elles ont dépensé l'argent sur l'année précédente.

Ceci étant dit, je vous propose maintenant de clore le sujet autour de ces deux délibérations.

Il s'agit des délibérations n°s 7 et 8.

Pour la délibération n° 7, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **07-211220** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. GRANDJEAN (2).

Pour la délibération n° 8, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **08-211220** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI (2), FARDOUX (2). Non-participation au vote de M. GRANDJEAN (2).

**09-211220 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Renouvellement du Contrat d'Objectifs avec l'Association
« Les Amis du Vieil Aubagne » pour 2021.**

Je tiens avant tout à me faire le porte-parole de l'Association des Amis du Vieil Aubagne et à transmettre ses remerciements.

Suite aux messages et aux félicitations que vous avez formulés lors de la dernière séance, ils ont été très touchés de votre reconnaissance. Je rappelle que le Contrat d'Objectifs n'ayant pas été réalisé en totalité, la somme non utilisée a été basculée sur la restauration de la vitrine du four à pain.

Cette délibération permet de renouveler le Contrat d'Objectifs avec l'Association des « Amis du Vieil Aubagne », pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, afin qu'elle poursuive sa mission de promotion du patrimoine culturel et historique de la Ville, de lui verser à ce titre une subvention de fonctionnement de 4.000 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **09-211220** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

10-211220 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal - Reconduction du dispositif « Aide Aux Projets Jeunes Majeurs 2021 ».

La Ville d'Aubagne, soucieuse de favoriser le développement social et d'encourager la démarche d'autonomie de sa jeunesse, souhaite poursuivre le dispositif « Projets Jeunes Majeurs » pour l'année 2021.

En effet, la Commune accompagne les jeunes aubagnais âgés de 18 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Outre l'aide financière attribuée par la ville, l'accompagnement a pour objectif de favoriser le développement social et l'enrichissement par le partage des expériences vécues.

Pour recevoir cette contribution, les jeunes soumettront leur dossier à une commission d'examen.

Les aides consenties sont attribuées individuellement sous forme de bourses pouvant aller jusqu'à 400 € et dont la dépense est inscrite au budget 2021.

Suite à l'examen de la délibération en Commission Municipale, l'opposition a demandé d'ajouter deux membres du Conseil Municipal des Jeunes pour un avis consultatif au sein de la Commission Projets Jeunes Majeurs pour examiner les projets. Nous avons bien pris en compte la demande et avons bien rajouté les demandes.

Cette délibération propose ainsi d'approuver la reconduction du dispositif d'aide aux Projets Jeunes Majeurs.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Je vous remercie.

La délibération n° 10-211220 est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS »

- 11-211220 & 12-211220 - Sur les rapports de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -**
- **Approbation des Contrats d'Objectifs intervenus avec vingt-deux associations sportives aubagnaises.**
 - **Approbation des conventions de subventionnement conclues avec Aubagne-Carnoux Volley Ball, Aubagne Football Club, Aubagne Garlaban Basket, Office Municipal des Sports Aubagnais, Pays d'Aubagne Hand Ball Agglomération, Roller Hockey Aubagne, Rugby Club Aubagnais et Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune.**

La Ville, en soutenant l'action menée par ses clubs sportifs, souhaite poursuivre et accentuer le développement ainsi que la promotion du sport à Aubagne.

Dans le cadre des Contrats d'Objectifs et des Conventions de Subventionnement, les clubs participent à l'éducation et à l'animation sportive pour l'ensemble de la population ainsi qu'au rayonnement de la Ville à travers de nombreuses compétitions.

A cet effet, ces Contrats et Conventions formalisent les missions et objectifs ainsi que les moyens pour y parvenir.

Les vingt-deux associations sportives concernées par les Contrats d'Objectifs sont les suivantes :

« Aubagne Football Club », « Aubagne Garlaban Basket », « Aubagne Tennis de Table », « Aubagne Natation », « Aubagne-Carnoux Volley Ball », « Centre Provençal de Médecine Sportive », « Club Alpin Français du Garlaban », « Ecole de Tae Kwon Do Aubagne », « Ecole du Tir du Pays d'Aubagne », « Escrime Sport Loisir Aubagne », « JUDO CLUB AUBAGNE Ecole Mazzi 8^{ème} Dan », « Pays d'Aubagne Hand Ball », « Roller Hockey Aubagne », « Rugby Club Aubagnais », « Tennis Club Aubagnais », « Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune », « Vélo Club Aubagnais », « V.T.T. du Garlaban », « Aubagne Gym », « Happy Fit », « La Boule des Marronniers » et « Le Cercle d'Echecs Aubagnais ».

Les huit associations sportives concernées par les Conventions de Subventionnement sont les suivantes :

« Aubagne-Carnoux Volley Ball », « Aubagne Football Club », « Aubagne Garlaban Basket », « Office Municipal des Sports », « Pays d'Aubagne Hand Ball Agglomération », « Rugby Club Aubagnais », « Roller Hockey Aubagne », « Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune ».

Ces délibérations visent à approuver la signature de ces Contrats et Conventions dont les dépenses sont inscrites au Budget.

Elles ont fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Merci M. Le Maire.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. SALONE !

M. SALONE : M. Le Maire, comme je l'ai dit en commission, je suis très favorable au soutien d'associations et de toutes les associations. Le soutien aux associations sportives avec les subventions et les contrats d'objectifs de 2020 qui a été versé malgré la crise COVID, je soutiens totalement. Permettre de mieux rebondir quand le moment sera possible, cela nous convient très très bien. Permettre aussi à tous les Aubagnais qui le souhaitent d'accéder au sport, bien sûr que ça nous convient. Permettre aussi aux associations de survivre, et ça c'est très important. Permettre aux associations de survivre pendant le laps de temps du COVID, alors là ça nous convient encore plus totalement.

Toutes les associations aubagnaises doivent avoir le même traitement et nous soutenons donc le sport et nous voterons pour.

J'ai fait très court.

M. Le Maire : Merci M. SALONE. Parfois court, concis, c'est bien, vous avez été parfait si vous le permettez. Mme MELIN !

Mme MELIN : Juste un mot sur ce qui est en train d'apparaître. On ne trouve pas beaucoup dans les études en ce moment, mais il est probable que l'on découvre dans quelque temps que le COVID se transmet par la peau et au-delà simplement des mains. Je ne connais pas tous les clubs sportifs d'Aubagne, je ne connais pas leurs installations, je crois que, si à un moment donné, cette hypothèse s'avérait, il faudrait mener une action globale pour être sûr que tous les clubs aient des sanitaires avec douche qui soient efficaces, dans des conditions sanitaires maximales. Je pense que c'est peut-être ça qui va apparaître dans les mois à venir puisque c'est le seul point commun que l'on retrouve entre eux, des personnes de milieu défavorisé, les travailleurs détachés, dont les travailleurs détachés routiers en particulier, les jeunes qui sont dans des foires ou des étudiants qui sont dans des logements qui n'ont pas tout le confort, il ne s'agit pas du tout de dire que les gens manquent d'hygiène personnelle, mais tout simplement l'accès à l'eau. Je suis en train de regarder là encore, parce que ça m'a été envoyé, deux articles sur l'accès à l'eau. Il faudra à ce moment-là que nous voyons pour que tout le monde ait accès à l'eau, je pense aussi aux S.D.F. bien entendu, je pense aux drames, si on découvre ça, des routiers à qui on a fermé les stations-services et autres. Il faudra vraiment qu'on soit, quitte à réouvrir même des douches municipales, je ne sais pas, mais en tout cas, dans le cadre sportif, pour ne pas changer de sujets autres, être d'une vigilance totale et si des aides doivent être données dans ce sens-là, ne pas hésiter à les donner.

Pour le reste, pour ce dossier, nous votons pour sans difficulté.

M. Le Maire : Très bien. M. AGOSTINI, je sais que c'est un souci également pour vous, on en a parlé ensemble.

M. AGOSTINI : Je remercie d'abord M. SALONE, merci Arthur !

M. SALONE : Merci Pascal !

M. AGOSTINI : Mme MELIN, il est vrai que, de par votre profession, vous avez une vision bien sûr sur tout ce qui est sanitaire et médical, peut-être qu'il serait intéressant aussi avec votre casquette de députée européenne que vous puissiez quelque part aider le gouvernement à avoir des réflexions autres, car il se trouve que, heureusement sur Aubagne, tous nos sportifs

devraient avoir la possibilité d'avoir des vestiaires parce qu'on les a, on est en capacité de les fournir, mais, à ce jour, le Ministère des Sports, et le Président quelque part, nous interdit l'accès aux vestiaires. Tout ce qui est accès aux vestiaires aujourd'hui est interdit aux sportifs. Il est vrai que peut-être que c'est bien qu'ils prennent la douche, ça me ferait plaisir, parce qu'avant le COVID ils la prenaient, et pour l'instant ça nous est interdit. Je ne sais pas si vous avez quelques canaux pour suggérer cette vision sanitaire au Ministère, ça serait bien. Pour l'instant, nous appliquons ce que nous devons appliquer et on nous a dit que tout ce qui E.R.P. de type X, tout ce qui est gymnases et vestiaires, sont fermés pour les seniors et les vestiaires en général pour tout le monde. Nous sommes désolés.

Mme MELIN : Juste une chose, on verra peut-être la suite, mais ce ne serait pas le premier contresens de notre gouvernement. Je crois que tout le monde est à peu près d'accord ici pour le dire.

M. Le Maire : Je ne vais pas rentrer dans la polémique ce soir sur ce sujet, mais par contre si vous avez des informations au niveau européen, on est preneur bien évidemment parce que, si modifications il y a, bien que chaque fédération est quand même très attentive à ses propres membres, on est preneur de toutes informations que vous pourriez avoir sur le sujet.

Merci Mme MELIN

Je vais mettre aux voix les deux délibérations.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **11-211220** est adoptée à l'UNANIMITE.

La délibération n° **12-211220** est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

13-211220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Personnel Communal : Définition d'emplois créés au tableau des postes budgétaires.

Dans le cadre de la réorganisation des services, il est proposé, par cette délibération, de définir un emploi de Gestionnaire du Personnel et d'un(e) Assistant(e) Administratif(ve) au Premier Adjoint, créés au tableau des effectifs.

La délibération n° **13-211220** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

14-211220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Personnel Communal : Tableau des postes budgétaires 2021.

Pour répondre aux besoins et aux nécessités d'organisation des services, cette délibération vise à adopter le tableau des postes budgétaires au titre de l'année 2021. Ce tableau indique que l'effectif est à aujourd'hui de 1.077 personnes, temps complet et temps non complet.

La délibération n° 14-211220 est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI (2), FARDOUX (2). Abstention de Mme MELIN (2).

15-211220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et mesures relatives au régime indemnitaire.

La collectivité a fait le choix d'instaurer le RIFSEEP dès le 1^{er} Janvier 2021. Ainsi, dès sa mise en œuvre, le RIFSEEP remplacera toutes les primes existantes liées aux fonctions des filières éligibles pour un montant indemnitaire maintenu à l'identique pour chacun des agents.

Le RIFSEEP est constitué de deux parts distinctes :

- L'IFSE qui est l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise est l'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions, les parcours professionnels et l'expérience. Elle est versée chaque mois.

- Le CIA, Complément Indemnitaires Annuel, est destiné à reconnaître l'engagement professionnel, la manière de servir de l'agent.

Composante facultative du RIFSEEP, son versement non systématique et non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre s'opère en une seule fois, en décembre.

Après une première phase de travail avec les organisations représentatives du personnel, une deuxième phase de travail et de concertations est prévue au cours du 1^{er} semestre 2021 afin de déterminer plus précisément la cotation des critères du CIA et les autres modes de calculs portant sur les modalités de versement.

Cette délibération propose d'approuver le cadre général du RIFSEEP et son instauration dès le 1^{er} janvier 2021.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme FARDOUX !

Mme FARDOUX : Dans le projet de ville que nous avons construit à l'occasion de la dernière campagne électorale, vous le savez, le service public avait une place de choix. Nous pensons que le service public en général et le service public communal en particulier est la colonne vertébrale de la société. Nous pensons que ces agents doivent recevoir une considération à la hauteur de leur responsabilité. Nous pensons qu'ils doivent bénéficier de conditions de travail particulièrement étudiées pour leur permettre de mener à bien leurs missions et que, quand les grilles de salaire ne permettent pas de les rétribuer dignement, alors oui, il faut des indemnités même si, bien évidemment, nous militons plutôt pour l'augmentation du point d'indice ou, à défaut, pour des nouvelles bonifications indiciaires qui se répercutent sur la retraite des agents.

Mais restreignons notre intervention aux décisions que doivent prendre notre Conseil Municipal, c'est-à-dire la façon dont nos agents vont intégrer ce nouveau régime indemnitaire qui est le RIFSEEP. Le cadre national décompose le RIFSEEP en deux parties, M. ROUSSET vient de le rappeler dont nous aurions aimé que la première soit très clairement

.../...

liée à la fonction et donc identique pour deux agents occupant le même poste laissant l'appréciation des qualités individuelles pour la seconde. Ce n'est pas tout à fait le cas puisque, la délibération le rappelle, l'IFSE peut valoriser notamment l'expérience de l'agent. Mais le cadre national laisse bien une marge de manœuvre aux collectivités. Nous demandons donc que les critères retenus pour la répartition de l'IFSE soient uniquement liés au poste occupé.

Concernant le CIA, au vu des difficultés que pose partout une appréciation juste des qualités individuelles des agents et de leur manière de servir, par souci de lisibilité, d'apaisement dans les équipes et comme moyen de lutte contre le clientélisme, nous sommes satisfaits que la part du CIA soit limitée à 10, 12 ou 15 % du RIFSEEP selon les catégories.

Nous voyons en ce mois de décembre apparaître des rancœurs, de l'incompréhension et de la suspicion concernant la répartition de la prime COVID. Cela renforce notre conviction que le RIFSEEP doit être le plus transparent et le plus égalitaire possible pour maintenir la confiance et la sérénité des équipes. Nous appuyons fortement la demande des syndicats de documents clairs permettant aux représentants des personnels de vérifier que la prime COVID a été distribuée de façon équitable et conformément aux décisions votées ici même en Octobre et leur permettant ensuite de rassurer leurs collègues.

Autre sujet sur lequel nous souhaitons intervenir, le maintien des indemnités pendant les absences. Le cadre national est clair pour les congés de longue maladie et de longue durée, l'indemnité n'est pas versée et aussi pour les congés de maternité, paternité, adoption ainsi que les congés payés où là l'indemnité est maintenue. Pas de choix ! Ce qui doit être décidé ici évidemment après concertation avec les organisations syndicales, c'est si les indemnités sont maintenues pour les congés de maladie ordinaire et les congés pour accident de service ou de travail. Sur ces derniers, l'idée même qu'une collectivité qui n'a pas su protéger son agent d'un accident puisse venir ensuite lui retirer ses indemnités est pour nous moralement insoutenable et nous espérons que la question ne se pose pas. Concernant les absences pour congés de maladie ordinaire, dans le cadre actuel, il me semble que les indemnités sont maintenues. Pourquoi déciderions-nous de les supprimer ? La maladie n'est jamais un choix. N'ajoutons pas une difficulté financière à un problème médical. La collectivité n'a pas besoin d'agents malades qui se forcent à venir travailler pour éviter une diminution de salaire. Elle a besoin d'agents en pleine forme et doit avoir le souci, quand ce n'est pas le cas, de tout faire pour contribuer à une sérénité maximale en vue d'un rétablissement rapide au bénéfice de tous et en premier lieu des usagers.

Nous souhaitons que les négociations avec les organisations syndicales s'engagent dans ce sens.

M. Le Maire : D'autres interventions ? M. ROUSSET, peut-être pour répondre !

M. ROUSSET : Merci M. Le Maire. Je vais répondre à Mme FARDOUX. Votre intervention ne me surprend parce qu'effectivement vous reprenez les propos tenus par les organisations représentatives du personnel.

Sur l'IFSE, vous souhaitez qu'il n'y ait pas de différence entre deux agents qui occupent le même poste ; nous, nous considérons et c'est le choix de la gouvernance qu'effectivement en fonction de l'expérience et de la manière de servir il peut y avoir des différences entre deux agents qui occupent le même poste.

Sur le deuxième point, sur le CIA, ce que vous avez oublié de dire, c'est qu'une partie du CIA sera fonction de l'entretien annuel individuel et que, là aussi, il y aura certainement à travailler avec les organisations représentatives du personnel et avec l'encadrement pour que ces entretiens individuels aient tout leur poids et soient reconnus comme tel.

Vous avez abordé aussi une question qui n'était pas l'objet de cette délibération, c'est la prime COVID puisque vous semblez bien informée. Vous savez certainement que, lors du dernier Comité Technique qui a abordé cette question, je me suis personnellement engagé à ce que, s'il y avait des dysfonctionnements sur l'attribution de cette prime, ces dysfonctionnements soient d'abord indiqués à la Direction des Ressources Humaines et que, s'il fallait, nous compléterions, nous corrigerions. Vous savez certainement aussi, puisque vous êtes bien informée, que les organisations représentatives du personnel nous avaient demandé un tableau concernant l'attribution de la prime COVID par directions et services avec le nombre de personnes attributaires et les montants globaux associés. C'est un document que nous avons fourni pas plus tard que la semaine dernière aux organisations représentatives du personnel.

Après, vous avez terminé votre intervention en parlant de l'absentéisme. L'absentéisme est une vraie plaie au sein de l'ensemble des collectivités, de la nôtre, et nous nous retrouvons là avec les organisations représentatives du personnel qui nous indiquent aussi qu'il y a un certain nombre d'absences qui sont très peu justifiables. Nous allons travailler avec eux sur l'année 2021, pendant le premier semestre de cette année, pour trouver des modalités qui puissent être les plus transparentes et les plus justes possible, sachant qu'on a un cadre bien précis. On doit, d'un côté, ne pas tenir compte des absences de maladie longue durée, les congés n'interviennent pas dans l'attribution du CIA, ils ne pénalisent pas l'attribution du CIA. De quoi s'attendre à des négociations : la première concerne les maladies ordinaires, vous l'avez dit, la seconde concerne les accidents de travail. Nous pensons trouver avec les organisations représentatives du personnel un consensus sur la manière d'appliquer ces règles concernant l'absentéisme.

Voilà M. Le Maire, j'ai terminé mon intervention.

M. Le Maire : Merci pour ces précisions.

Mme FARDOUX, je vous en prie !

Mme FARDOUX : M. ROUSSET, vous nous confirmez que vous envisagez de supprimer des indemnités pour des agents absents après un accident du travail ?

M. Le Maire : M. ROUSSET !

M. ROUSSET : Non Madame, je vous dis que l'accident de travail rentrera dans le calcul de l'absentéisme mais je ne vous ai pas dit que cet absentéisme provoquerait une diminution de la prime. Il va y avoir là tout un travail qui va être fait. Ce n'est pas parce que vous allez être en accident de travail 5 jours ou 10 jours qu'automatiquement votre prime sera amputée d'autant. C'est un mécanisme un peu particulier qui s'appelle le mécanisme de Bradford qui s'appliquera et tient compte d'un certain nombre de critères, bien sûr la qualité de l'absence mais aussi sa répétitivité et sa longueur. C'est à travers ces différents critères qu'il y aura imputation ou non de la prime, sachant que le nombre de fois où elle se reproduit ainsi que sa longueur sont des éléments qui sont à aujourd'hui négociables, qui ne sont pas figés ni dans le

.../...

temps ni dans la durée.

Si vous voulez me faire dire qu'on tiendra compte de l'absentéisme sur le CIA, oui.

Mme FARDOUX : Notre demande, c'est que l'absentéisme ne puisse éventuellement, puisque vous avez dit que j'avais parlé de l'absentéisme, je n'ai pas du tout parlé de l'absentéisme ou alors on ne s'entend pas sur les termes. J'ai parlé des absences. Ça n'a absolument aucun rapport. Dans la langue française, quand on parle d'absentéisme, il y a une certaine forme de volonté d'être absent qui est sous-entendu et quand vous dites que l'absentéisme est un problème, peut-être qu'il y a un problème d'absentéisme, et j'ose espérer qu'en bon gestionnaire d'argent public, vous n'attendez pas d'aller récupérer quelques bouts de prime pour faire faire les contrôles qui s'imposent s'il y a des suspicions très fortes de congés qui ne sont pas justifiés. Je ne pense pas que la prime soit l'outil pour lutter contre d'éventuels problèmes, dont moi je ne suis pas au courant, parce que je ne suis pas à votre place, M. ROUSSET, je ne suis pas à la tête de la collectivité et des agents, j'aurais aimé y être, je n'y suis pas. Mais en attendant compter les arrêts même si c'est dans le coefficient de Bradford, compter les arrêts pour accidents de travail, ils comptent quand même, ils comptent peut-être moins mais ils servent quand même à évaluer si un agent a été absent ou pas absent. Il n'empêche qu'entre un collègue qui a eu la chance de ne pas avoir un accident et qui n'est jamais absent et un collègue qui a eu un accident du travail, même avec le coefficient de Bradford, le deuxième sera desservi. Alors que c'est quand même la collectivité qui doit le protéger. Je trouve cela très choquant.

M. ROUSSET : D'abord, ne faites pas de mauvais procès, nous ne sommes pas des horribles personnes de droite qui ne tiendraient pas compte de l'individu qu'il y a derrière l'agent. S'il vous plaît ! Bien entendu, je pense aussi, quand on a un accident de travail, on n'a pas souhaité l'avoir. Là, c'est le Président du C.H.S.C.T. qui vous parle et je peux vous dire que nous travaillons depuis des années avec les organisations syndicales pour améliorer justement autant que faire se peut les conditions dans lesquelles les agents de la Ville d'Aubagne travaillent pour éviter que ces accidents de travail soient trop nombreux ou répétitifs. Ok ?

C'est déjà un point que je voulais vous préciser.

Nous avons ensuite l'année 2021 pour négocier et pour travailler avec les organisations syndicales sur ce sujet.

M. Le Maire : Merci M. ROUSSET, vous avez été très clair. Mme FARDOUX, j'espère qu'effectivement cela a complété le niveau d'informations sur ce sujet mais vous avez l'air quand même bien au courant.

M. GRANDJEAN, je vous ai demandé si vous vouliez prendre la parole, vous me dites non et là vous voulez la prendre. Allez-y M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : C'est les vertus du débat M. Le Maire. Je ne voulais pas prendre la parole parce que j'aurais redit ce que Mme FARDOUX a dit, avec moins de clarté.

En fait, vous l'avez dit, les interrogations, les remarques qui ont été faites par Mme FARDOUX sont celles des agents ; ça a été dit. Et elles traduisent, qu'on le veuille ou non, une inquiétude qui n'est pas dissipée par le dialogue social, en tout cas pas en amont de cette délibération. Ça porte donc à réflexion sur la qualité du dialogue social. J'entends ce qui a été dit par M. ROUSSET quant à l'attribution de la prime COVID et les correctifs qui

.../...

pourraient être faits et j'en suis heureux parce que je l'ai déjà dit ici, cette prime revêt un aspect certes matériel mais aussi symbolique de comment est-ce qu'on traite les agents qui se sont exposés ou ont accepté de s'exposer ou qui ont dû s'exposer. Je crois que le dialogue est assez dégradé que, peut-être de ce que j'entends, il va vers une voie d'amélioration et je crois qu'il est très très important que le dialogue social se renoue dans un climat de confiance qui n'est pas la situation actuelle.

Pour cette raison, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. Le Maire : Nous n'en doutions pas M. GRANDJEAN ; vous vous permettez de juger le dialogue social, c'est quelque chose d'abord de très singulier, le dialogue social se mesure sur le long terme, sur la volonté des uns et des autres d'avancer. Je félicite M. ROUSSET et, pour une bonne part, les services aussi qui sont très attachés à ce dialogue social. Vous vous faites peut-être écho de certains nombres de vos amis qui sont peut-être aussi très syndiqués et qui, quelque part, effectivement viennent vous voir et dont vous prenez un grand plaisir à défendre.

Moi je ne défends pas plutôt tel chiffon rouge ou tel chiffon bleu ou tel chiffon blanc. Je défends les agents de la Ville d'Aubagne. Et pour répondre à Mme FARDOUX, comme ça, ça fera le lien entre les deux, quand vous nous dites : finalement il ne faudrait pas considérer l'absentéisme sous forme de primes si minimes soient-elles. Mais je pense tout à fait le contraire Mme FARDOUX parce que les agents, entre eux, et il y en a qui travaillent beaucoup et qui méritent d'être récompensés et, d'autres, pour des raisons qui leur sont personnelles et qu'on accepte, sont très souvent absents. Ne pas faire de différence entre ces deux types d'agents, pour moi, ne correspond pas à ce que je souhaite mettre en œuvre au niveau de la ville, à ce que nous souhaitons mettre au niveau de la Ville d'Aubagne mais plus largement, ça va au-delà de la Ville d'Aubagne, c'est un principe auquel je suis très attaché. Des agents qui travaillent, qui sont présents, qui montrent l'engagement qu'ils ont, sont des agents qui doivent peut-être être un peu plus récompensés que d'autres. Le système qui consiste à dire : tout le monde pareil, que l'on travaille, que l'on s'engage, que l'on travaille moins, que l'on s'engage moins, c'est un principe auquel je n'abonde pas et que je ne suis pas. Je ne vous suis donc pas Mme FARDOUX dans vos propos quand vous positionnez le débat sur ces termes-là.

Je sais que vous ne faites pas que cela Mme FARDOUX. Je n'aurai pas l'outrecuidance de penser que la simplicité de mon propos vous correspond. Mais je vous dis très clairement ce qui est de notre propos, concernant le fait que nous souhaitons que les agents qui s'engagent, qui travaillent, qui sont présents soient mieux rémunérés, plus récompensés que ceux qui, peut-être, en font un peu moins. Après, la vie est ainsi faite que l'accident de travail ou des absences diverses et variées arrivent. Il ne faut donc pas juger non plus le discours social sur une année. Il faut discuter aussi dans le temps. Et il peut arriver à tout le monde, cela m'est arrivé, j'ai été opéré du dos, je suis resté absent pendant trois mois, je n'ai pas travaillé, tout ça dans le temps après se remet en place. On peut être absent une année. Ce n'est pas catastrophique pour autant. C'est la vie qui est ainsi faite. Celui qui a travaillé cette année-là alors que d'autres ne pouvaient pas le faire doit peut-être recevoir une récompense un peu plus importante que l'autre et puis celui qui a été absent pour des raisons tout à fait légitimes, l'année d'après, peut-être rattrapera ce retard si tant est qu'on puisse parler de retard en termes de rémunération.

Voilà ce que je voulais dire très simplement. On a vraiment l'envie de dire aux

.../...

agents qui travaillent, et Dieu sait s'ils sont nombreux au niveau de la Ville d'Aubagne : voilà vous avez travaillé, vous vous êtes engagé, vous avez répondu aux attentes qui étaient celles de votre management, soyez-en récompensé. C'est ça l'esprit de cette mise en place du régime indemnitaire de RIFSEEP et, M. ROUSSET l'a dit, nous allons passer une année avec les organisations syndicales, les représentants du personnel pour discuter des modalités. Là, je parlais de principe, et je suis assez d'accord avec vous. Au-delà des principes, on peut être d'accord sur les principes ou pas, d'ailleurs on n'est pas d'accord sur le principe là, mais c'est le nôtre comme vous le dites, et c'est celui comme disait M. Alain ROUSSET, celui de notre majorité. Nous sommes d'accord sur ce principe. Nous sommes en phase et maintenant nous allons discuter avec les organisations syndicales sur la mise en œuvre, des dispositifs qui permettront de définir tout cela. On s'est donné une année. On s'est donné du temps. Et les premières modifications interviendront en janvier 2022 et prendront les 12 mois précédents, tous les agents sont prévenus et sont avertis aujourd'hui.

M. GRANDJEAN, nous connaissant vos interventions, vous représentez la voix de quelques agents, bien évidemment, je ne le nie pas, mais certainement pas de la majorité des agents. Et on prend le temps de discuter, une année pour discuter avec les organisations représentantes du personnel pour pouvoir établir de manière la plus juste possible ces éléments de rémunération.

Voilà, donc je crois que tout a été, en tout cas, bien expliqué par M. ROUSSET. Vos interventions étaient aussi intéressantes, Madame, il n'y a pas de souci, c'est très constructif d'entendre une position, d'abord avoir appréhendé le sujet qui n'est pas simple du tout. Je dis ça parce que, moi-même, j'ai mis beaucoup de temps pour l'appréhender. Heureusement que M. ROUSSET est patient et les services de la Ville aussi. C'est un sujet qui est particulièrement complexe, nous allons donc essayer de le mettre en place de la manière la plus juste possible pour l'ensemble de tous nos agents.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **15-211220** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI (2), FARDOUX (2). Abstentions de M. GRANDJEAN (2) et Mme MELIN (2).

16-211220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Avenant au contrat groupe du C.D.G. 13 pour l'assurance des risques statutaires.

C'est une délibération qui concerne un avenant au contrat que nous avons signé dans le cadre d'un contrat de mutualisation. Enfin, c'est un contrat que le C.D.G.13 a souscrit qui nous assure contre les risques statutaires.

Les risques statutaires, c'est les congés de longue maladie, longue durée, invalidité, les incapacités, la maladie professionnelle. Au bout d'un an, l'assureur a vu que les versements étaient très sensiblement supérieurs à ce qui avait été prévu. Et comme nous souhaitions que les risques assurés restent au même niveau, nous avons à signer un avenant qui est un avenant de 90.000,00 € pour pouvoir continuer d'avoir la même assurance de risque que précédemment.

C'est un contrat mutualisé, il n'y a pas que notre collectivité, il y a d'autres collectivités qui sont exactement dans le même cas. Notre quote-part à nous est de 90.000,00 €.

M. Le Maire : Donc un effort très important en vue de l'assurance des agents.

Mme FARDOUX !

Mme FARDOUX : Alors vous m'aviez félicitée parce que j'avais réussi à comprendre le RIFSEEP qui était compliqué mais là je vous avoue que je l'ai lu plusieurs fois la délibération et là je viens d'écouter M. ROUSSET avec une concentration absolue, je n'ai toujours pas compris les 90.000,00 €. C'est dans quel sens ? Ils nous les remboursent ou on leur paye en plus ?

M. ROUSSET : En fait, c'est une assurance. On paie donc 90.000,00 € de plus pour que cette assurance nous couvre concernant les risques dont je vous ai parlé.

Mme FARDOUX : Mais pourquoi faut-il payer plus que ce qui avait été prévu ?

M. ROUSSET : On paie plus parce qu'en fait ils se sont aperçus au cours de l'année 2019, quand vous avez une assurance contre le vol, si vous êtes volé trois fois dans la même année, l'année suivante votre assureur vous dit que votre cotisation n'est plus de 100 € mais de 120 €. L'ensemble des collectivités ont souscrit, il n'y a pas que Aubagne qui a souscrit ce contrat d'assurances. L'assureur nous dit : « si vous voulez continuer d'être assuré au même niveau, il faut que vous payiez 90.000,00 € de plus ! Voilà !

Mme FARDOUX : Tous les ans, ce contrat d'assurance est réévalué en fonction des sinistres qu'on a eus ? C'est ça ?

M. Le Maire : Comme tous les contrats d'assurance ! Quels qu'ils soient, les vôtres privés ou ceux qui sont publics.

Mme FARDOUX : Et ça ne passe pas en commission de marchés publics ? Excusez-moi, c'est une question tellement naïve qu'il n'y a absolument aucune suspicion.

M. ROUSSET : Vous me posez une colle, je vous avoue. Parce que c'est un contrat qui a été signé par le C.D.G., le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône. C'est lui certainement qui a dû lancer une procédure d'appel d'offres. Voilà ! Je pense ! Et on me confirme que c'est ça !

M. Le Maire : Mme MELIN !

Mme MELIN : Ne perdez pas l'habitude de réutiliser votre champ visuel gauche !

M. Le Maire : C'est l'extrême gauche Mme MELIN !

Mme MELIN : Et oui, extrême gauche, pas de radiateur, rien, c'est compliqué !

M. Le Maire : Je vais me recentrer, je vous promets !

Mme MELIN : Ceci dit, non, très sérieusement, pour avoir l'occasion, je ne sais pas les termes de ce contrat, Dieu garde que j'aille plus loin dans mon propos, mais de ce que j'ai pu voir pendant de très nombreuses années dans l'appréciation des taux d'invalidité, d'inaptitude, alors l'invalidité qui a à la fois le côté professionnel et le côté d'incapacité somatique si vous

voulez, les contrats de la C.N.P. qui s'imposent aux collectivités territoriales en général, sont particulièrement léonins, c'est-à-dire que si on les lit, alors attention une fois de plus je n'ai pas lu le contrat, je vous laisse le soin, je vous alerte.

Sur ce type de contrat, sauf à ce qu'on soit invalide à 100 %, et pour eux ça veut dire grabataire de chez grabataire, les gens ne touchent rien. Si vous voulez vraiment protéger vos agents, il ne serait peut-être pas mal aussi que, non seulement, on ait accès à ces avenants et autres qui sont purement techniques mais que vous ayez les conditions générales et les conditions particulières de leurs contrats ; mais peut-être les avez-vous regardés au mot, le mot, à la virgule, virgule ! Je l'espère.

M. ROUSSET : Je vous avoue que je ne l'ai pas regardé personnellement mais ce que je peux vous assurer, c'est que le fait qu'on passe par un contrat qui a été souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est pour nous un gage de sérieux.

Mme MELIN : Prenez deux minutes pour voir les contrats au fait, voilà ! C'est simplement une suggestion purement technique qui peut peut-être rapporter gros !

M. Le Maire : Après, dans l'organisation des Collectivités d'une manière globale, il y a des organismes qui sont sur des sujets aussi techniques, si vous me permettez l'expression, que celui-là, qui sont quand même des gens qui ont pignon sur rue.

Quand on parle du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, sur ce Centre de Gestion, il y a la quasi-totalité des communes qui y sont adhérentes et qui bénéficient, effectivement, de par leur adhésion de contrats qui sont portés au niveau départemental.

Mme MELIN : Pardonnez-moi ! Je sais bien et c'est que j'en ai vu, dans mon activité professionnelle, j'en ai vu beaucoup et à chaque fois le problème était le même ! Ce n'est pas parce que certains ont accepté le principe. Si vous voulez, dans la faisabilité, il y a des aspects qui ne sont pas perçus par les décideurs publics, si vous voulez. Après le contrat d'assurances, c'est le code des assurances !

M. ROUSSET : Pour compléter votre information, Mme MELIN, ce n'est pas l'agent qui est remboursé, c'est la Ville ! Les agents, nous, c'est pour assurer la continuité du paiement du salaire, après on assure le salaire à taux plein et après la Ville se retourne vers son assureur pour que son assureur la rembourse des indemnités qu'elle a pu verser à l'agent. C'est là où peut se situer la différence, c'est-à-dire que la Ville, pour l'agent, je vous rassure, il a 100 % de son salaire dans les conditions habituelles. Et la Ville elle-même se fait rembourser.

Mme MELIN : Mais pour combien de temps ? C'est, si vous voulez, si je me permets de vous dire ça, c'est qu'il y a des tas de paramètres, c'est le temps de prise en charge, le taux de prise en charge, ce qu'il en reste, les possibilités de réforme, enfin, tout ce qui va dans le cadre d'un aléa parce qu'on appelle ça un aléa, d'un agent en l'occurrence puisqu'en collectivité territoriale, je vous propose de les regarder de plus près mais peut-être que j'ai des doutes mal fondés.

M. ROUSSET : Très bien ! On regardera !

M. Le Maire : Bien, je crois que tout a été dit, me semble-t-il, peut-être sur ce sujet-là.

Je vous propose donc de la mettre aux voix.

Il s'agit de voter l'Avenant au Contrat du C.D.G. pour l'assurance des risques statutaires. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 16-211220 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

17-211220 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Politique de soutien de l'apprentissage par l'accompagnement d'apprentis.

C'est une délibération qui porte effectivement sur notre politique de soutien d'apprentissage par l'accompagnement d'apprentis. Nous souhaitons proposer aux étudiants qui souhaitent préparer un diplôme de niveau I à IV, du C.A.P. jusqu'à un Master 2, dans les domaines Juridiques, Financiers, R.H., Enfance, Petite Enfance, Animation, Technique, Communication et Numérique la possibilité de signer un contrat d'apprentissage avec la collectivité.

Nous pensons pouvoir, s'il est possible, avoir jusqu'à 10 apprentis par an. Cette délibération pose donc ce principe.

La délibération n° 17-211220 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI (2) et FARDOUX (2).

« ADMINISTRATION GENERALE »

18-211220 & 19-211220 - Sur les rapports de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -

- **Approbation des Avenants n° 3 aux conventions de gestion relatives aux compétences « Z.A.E. », « Abris de voyageurs » et « Parcs et Aires de stationnement ».**
- **Approbation de la Convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage pour les opérations d'aménagement des Zones d'Activités à Aubagne.**

Ce sont deux délibérations que nous avons l'habitude de voter en Conseil Municipal qui concernent la possibilité qu'a la Ville d'exercer en lieu et place de la Métropole à qui sont dévolues un certain nombre de compétences, les actions.

Sur la première, qui est la délibération n° 18, il s'agit d'approuver les avenants numéro 3 aux Conventions de Gestion relatives aux compétences « Zones d'activités », « Abris de voyageurs » et « Parcs de stationnement », compétences qui sont théoriquement exercées par la Métropole mais pour lesquelles nous avons une convention.

Concernant la délibération n° 19, c'est autre chose. C'est toujours sur les zones d'activités et sur les aménagements des zones d'activités. Là aussi, ces travaux d'aménagements sont de la compétence de la Métropole mais c'est nous qui réalisons ces travaux par l'intermédiaire d'une Convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage.

Vous avez en l'annexe de cette délibération les différents types de travaux que nous allons réaliser sur l'année 2021 pour les Zones d'Activités d'Aubagne. Il s'agit de continuer les travaux de rénovation de l'éclairage, les travaux de voirie et d'aménagement.

Nous continuerons la création de pistes cyclables et de protection des modes doux, l'aménagement paysager et enfin la création d'un réseau de vidéo-protection sur les zones d'activités.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ces deux délibérations ? Mme MELIN !

Mme MELIN : Oui très bref ! C'est pour la troisième ou quatrième année que nous signons, enfin troisième année, c'est juste la preuve, si on en avait besoin, de l'ineptie du montage de la Métropole et de ce transfert de compétences permanent, ça n'a pas de sens, c'est un coût tout à fait important pour les collectivités, puisqu'il faut en assurer la gestion administrative et puis financière aussi, parce que, lorsque ça se passe à différents endroits, ce n'est jamais neutre au plan finances.

Il n'y a plus rien à dire sur tout cela et il y a fort à parier que ça dure encore quelques années. Très sincèrement, c'est vraiment de l'ordre de l'ineptie !

Pour autant, on va voter ces délibérations, on est coincé !

C'est vraiment inepte !

M. Le Maire : C'est ça. « Dura lex, sed lex », la loi est dure mais c'est la loi ! C'est la loi qui a été imposée par un gouvernement avec lequel nous n'avions pas forcément beaucoup d'affinité et qui nous a mis en place effectivement un mécano. Mais je crois qu'en son temps où tout le monde y était opposé ici dans cette salle, il ne me semble pas qu'il y ait eu un quelconque élu de quelque sensibilité politique qui soit qui souhaitait en tout cas ce type de Métropole mais elle est là et les Républicains que nous sommes, en tout cas, assumons ces lois et ces dispositifs mis en place.

Nous avons donc à faire à deux délibérations qui disent : c'est une compétence Métropolitaine, mais par convention, nous faisons en sorte que ce soit la Ville qui les gère et nous rembourserons la Ville du montant de ces dépenses.

Voilà ce qu'il en est !

M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Vous allez excuser de ma part une petite parabole mais je voulais avoir ce propos ce soir dans cette enceinte. Je profite de la convention « Abris de voyageurs » pour faire une parabole sur d'autres abris et d'autres personnes qui cherchent à s'abriter, je pense aux S.D.F. qui, en ce jour de début d'hiver, dorment dehors, j'y pense avec solidarité et je sais M. Le Maire que vous avez été interpellé à titre personnel mais aussi que vous allez recevoir la Fondation Abbé Pierre début janvier je crois ! Et, je pense que c'est important que nous ayons une pensée pour ces personnes-là, et que nous remédions autant que faire se peut, car je sais la complexité du sujet, à ces situations individuelle et collective qui font mal en cette fin d'année 2020.

Et j'interviens dans une toute autre manière sur la dernière délibération, celle sur les Zones d'Activités.

Il y a dans cette délibération quelque chose qui fait exception à la règle qu'en principe on opère. Il y a la création d'un réseau de vidéo protection, normalement j'aurais dû

vous demander si on pouvait séparer cette compétence du reste pour participer au vote, mais en fait il s'agit d'un réseau de vidéo protection qui est lié à la lutte contre les décharges sauvages, j'ai bien regardé la délibération, vous allez voir que je l'ai regardée dans le détail et nous ferons, c'est une décision de notre groupe, une entorse à notre règle de vote actuel sur ce sujet-là.

Il y a dans cette dernière délibération, à la dernière page, un dernier tableau, comme ça vous verrez que j'ai été jusqu'au bout du dossier, une erreur, enfin ce qu'il me semble être une erreur. Le dernier tableau se conclut par un total de 100.000 €, c'est le total T.T.C. alors que ça vient en total H.T., il faudra peut-être rectifier. A mon avis, ce n'est pas 100.000 € mais c'est 83.333,03 € qu'il fallait mettre dans le dernier tableau de la page 14 de l'annexe de la délibération.

M. Le Maire : Très bien M. GRANDJEAN, on prend en compte votre remarque Je note que, quand vous voulez, sur les chiffres, vous arrivez à faire quand même de bonnes analyses.

Si vous appliquez la même rigueur quand vous faites le budget, je pense que ça sera parfait ! Quant à votre grand écart entre les abris bus et les sans-abris, M. GRANDJEAN, ce n'est pas digne de vous, pour deux raisons. D'abord, parce que si vous avez envie de vous exprimer sur le sujet, vous n'êtes pas obligé de faire un grand écart qui n'en est pas un ; mais, deuxièmement quand vous intervenez sur les S.D.F., vous intervenez à la demande d'une personne qui s'appelle M. Philippe BARATIER et vous savez très bien que cette personne-là a été non reconnue par plusieurs associations de personnes s'occupant des sans-abris, comme la Fondation Abbé Pierre et M. BARATIER a aussi été décrié par Urgences et Solidarités puisqu'il cite un peu tout le monde. Il n'est pas reconnu, il ne parle que pour lui-même ! M. GRANDJEAN, quand vous vous exprimez après avoir fait un grand écart, dites bien le fond du sujet. Expliquez aux Aubagnaises et Aubagnais le fond du sujet, vous n'êtes pas obligé, parce que M. BARATIER vous l'a demandé, de le faire ici dans l'hémicycle, surtout quand M. BARATIER n'est pas reconnu et est désavoué par beaucoup d'associations qui, elles, travaillent sur le front.

M. GRANDJEAN, c'est vous qui avez voulu venir sur le sujet, vous y venez, je vous réponds.

On va revenir au sujet des délibérations.

Pour la délibération n° 18, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **18-211220** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

Pour la délibération n° 19, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **19-211220** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

--- ooo **O** ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

M. Le Maire : Mesdames et Messieurs, je voudrais simplement vous souhaiter de bonnes

.../...

fêtes de fin d'année, vous dire que ce débat sur le budget a duré 3 heures, c'était un vrai débat démocratique. Je remercie celles et ceux qui y ont participé, que ce soit dans l'Opposition ou dans la Majorité.

Merci encore à vous tous. Je vous donne rendez-vous bien sûr l'an prochain.

Passez un bon bout d'an. Prenez soin des vôtres. Prenez soin de celles et de ceux qui vous sont chers. Ayons une pensée pour les plus faibles et les plus fragiles.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, bonnes fêtes de Noël, bonnes fêtes de Nouvel An !

« A l'an que ven » comme on dit chez nous, ici, en Provence !

Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20 heures 45.

